



Manuel de la Base de données sur les
ergothérapeutes, version 3.0

Mars 2013

Dépenses et main-d'œuvre de la santé



Institut canadien
d'information sur la santé

Canadian Institute
for Health Information

Notre vision

De meilleures données pour de meilleures décisions : des Canadiens en meilleure santé

Notre mandat

Exercer le leadership visant l'élaboration et le maintien d'une information sur la santé exhaustive et intégrée pour des politiques avisées et une gestion efficace du système de santé qui permettent d'améliorer la santé et les soins de santé

Nos valeurs

Respect, intégrité, collaboration, excellence, innovation

Table des matières

Avant-propos	iii
Préface	v
Remerciements.....	vii
1 Introduction	1
1.1 À propos de la base de données	1
1.2 But du document	2
2 Liste des éléments de données et justification.....	2
3 Lignes directrices relatives à la soumission de données	6
3.1 Fournisseurs de données	6
3.2 Date de collecte annuelle des données	7
3.3 Date limite pour la soumission de données	7
3.4 Enregistrements soumis	7
4 Règles d'acceptation des données.....	7
5 Disposition et soumission des fichiers	8
5.1 Caractéristiques des fichiers.....	8
5.2 Normalisation de la dénomination des fichiers.....	8
5.3 Soumission et transmission de données	9
6 Format des enregistrements.....	10
6.1 Mise à niveau de la version 2.0 à la version 3.0	10
6.2 Format de la fiche de contrôle	11
6.3 Définitions des éléments de données sur les ergothérapeutes et format de l'enregistrement.....	12
7 Traitement des fichiers et des enregistrements	45
7.1 Validation de l'intégrité des fichiers.....	45
7.2 Validation des enregistrements	46
7.3 Erreur et correction.....	46
Annexe A — Codes des fournisseurs de données	47
Annexe B — Codes des provinces et des territoires	49
Annexe C — Codes des pays	51
Annexe D — Codes des universités canadiennes.....	59

Avant-propos

Le présent document contient les spécifications de soumission des données et le dictionnaire de données de la Base de données sur les ergothérapeutes (BDE) de l'ICIS. Il décrit les spécifications techniques, le format des enregistrements et la disposition des fichiers soumis à l'ICIS, en plus de contenir la liste de tous les éléments de données avec les valeurs et les définitions correspondantes, ainsi qu'une brève description justifiant la collecte de chaque élément.

Il s'agit de l'un des deux documents qui doivent être étudiés avec attention par les fournisseurs de données avant d'entreprendre tout développement de système. Le second est la *fiche de mise en correspondance* propre à chaque province ou territoire.

Fiche de mise en correspondance

Ce document, élaboré spécifiquement pour chaque fournisseur de données, permet d'évaluer les données recueillies à l'aide des formulaires d'inscription et de renouvellement, puis de les faire correspondre (correspondance et alignement) aux éléments de données et aux valeurs contenues dans le présent Manuel. En outre, la *fiche de mise en correspondance* précise lesquelles des catégories d'adhésion et d'inscription relatives à chaque province et territoire devront être soumises à l'ICIS dans le cadre du processus de soumission de données.

Manuel de la Base de données sur les ergothérapeutes

Dans la présente publication, l'équipe de la BDE a combiné deux documents de référence, le *Manuel de spécifications pour la soumission des données à la Base de données sur les ergothérapeutes* et le *Dictionnaire de données de la Base de données sur les ergothérapeutes*. Les fournisseurs de données et les parties intéressées auront ainsi accès à un point de référence unique pour toutes les questions concernant la création de la BDE.

Préface

L'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) est un organisme pancanadien autonome et sans but lucratif dont l'objectif est d'améliorer la santé des Canadiens et le système de santé en offrant une information de qualité sur la santé.

Le mandat de l'ICIS, tel que défini par les ministres de la Santé du Canada, est de coordonner l'élaboration et le maintien d'un système commun d'information sur la santé au pays. À cette fin, l'ICIS est chargé de diffuser en temps opportun l'information appropriée et nécessaire en vue d'établir des politiques de santé avisées, de gérer avec efficacité le système de santé canadien et de sensibiliser le public aux facteurs déterminants pour la santé.

Pour réaliser ce mandat, l'ICIS doit exercer des fonctions de base telles que la coordination et la promotion de normes en matière d'information sur la santé et d'indicateurs de santé d'envergure nationale, le développement et la gestion de bases de données et de registres sur la santé, le financement et la promotion de la recherche et de l'analyse sur la santé de la population, la coordination et la mise sur pied de séances de formation et de conférences, ainsi que la présentation et la diffusion de recherches et d'analyses sur la santé.

La Base de données sur les ergothérapeutes (BDE) est l'une des 27 bases de données sur la santé que l'ICIS tient à jour. Toute question concernant la BDE doit être acheminée au :

Chef de section, Base de données sur les ergothérapeutes
Institut canadien d'information sur la santé
495, chemin Richmond, bureau 600
Ottawa (Ontario) K2A 4H6

Téléphone : 613-241-7860
Courriel : bde@icis.ca

Remerciements

L'ICIS souhaite remercier toutes les personnes qui ont généreusement donné de leur temps et participé activement au processus de consultation qui a mené à l'élaboration du premier fichier minimal national pour les ergothérapeutes au Canada. Les organismes provinciaux, territoriaux et nationaux suivants y ont participé :

- Alberta College of Occupational Therapists
- Association canadienne des ergothérapeutes
- Association des ergothérapeutes du Nouveau-Brunswick
- College of Occupational Therapists of British Columbia
- College of Occupational Therapists of Manitoba
- College of Occupational Therapists of Nova Scotia
- Newfoundland and Labrador Occupational Therapy Board
- Ordre des ergothérapeutes de l'Ontario
- Ordre des ergothérapeutes du Québec
- Prince Edward Island Occupational Therapists Registration Board
- Saskatchewan Society of Occupational Therapists

1 Introduction

La gestion efficace des ressources humaines de la santé nécessite l'accès à des données actuelles, exactes et comparables. Il existe actuellement très peu de données nationales normalisées sur les professionnels de la santé autres que les médecins et le personnel infirmier réglementé. Afin de continuer à remplir son mandat et d'optimiser la disponibilité de l'information normalisée à valeur ajoutée sur les ressources humaines de la santé, l'ICIS a élaboré cinq nouvelles bases de données nationales sur les professionnels suivants : les pharmaciens, les ergothérapeutes, les physiothérapeutes, les technologistes de laboratoire médical et les technologues en radiation médicale.

La BDE est l'une des cinq bases de données élaborées; elle constitue une source d'information actuelle et de qualité sur la profession d'ergothérapeute au Canada. Elle donne accès à des données et à des rapports comparatifs et normalisés sur les caractéristiques démographiques et géographiques, la formation et les conditions d'emploi des ergothérapeutes au Canada. Les données serviront à des fins de recherche et à la production de rapports statistiques, entre autres des rapports pancanadiens, des outils analytiques, un rapport statistique annuel, des demandes de données ou d'information ponctuelles et des études analytiques ayant trait au nombre d'ergothérapeutes au Canada et à leur répartition.

Le présent document est le fruit d'un travail conjoint entre l'ICIS et les fournisseurs de données potentiels, afin de satisfaire aux besoins prioritaires en information des ergothérapeutes. Les éléments de données, les valeurs et les définitions inhérentes ont été élaborés et passés en revue par les représentants des organismes provinciaux et territoriaux de réglementation des ergothérapeutes, de l'Association canadienne des ergothérapeutes (ACE) et de l'équipe d'élaboration de la BDE de l'ICIS.

1.1 À propos de la base de données

La BDE de l'ICIS vise à recueillir des données nationales et normalisées sur l'effectif en ergothérapie au Canada.

Elle donne accès à des données et à des rapports comparatifs et normalisés sur les caractéristiques démographiques et géographiques, la formation et les conditions d'emploi des ergothérapeutes au Canada. Ces données donnent lieu à des analyses claires et objectives qui permettront de prendre des décisions éclairées et contribueront à la formulation des politiques. Les données servent également à des fins de recherche et à la production de rapports statistiques, entre autres des rapports pancanadiens, des outils analytiques, un rapport statistique annuel, des demandes de données ponctuelles et des études analytiques ayant trait au nombre d'ergothérapeutes au Canada et à leur répartition.

L'ICIS est une source secondaire de données. La BDE est d'abord alimentée par les 10 organismes provinciaux de réglementation des ergothérapeutes (données provinciales des membres autorisés dans leur province respective) et par l'Association canadienne des ergothérapeutes (données déclarées sur une base volontaire par les membres qui exercent dans les territoires).

Les fournisseurs de données sont responsables de la collecte des données, qui a lieu au moment de l'inscription annuelle, et doivent effectuer toutes les manipulations nécessaires pour que les données des provinces et des territoires respectent les normes nationales avant la soumission des fichiers de données à l'ICIS. Les données doivent être soumises en fichier-texte séquentiel, conformément aux spécifications décrites dans le présent document.

1.2 But du document

Le présent document vise à

- justifier la collecte d'éléments de données précis;
- définir les éléments de données et les sous-éléments recueillis dans la BDE;
- fournir les spécifications techniques relatives à la soumission de données à la BDE;
- fournir les spécifications techniques nécessaires à la tenue de la BDE par l'équipe des Services des technologies de l'information de l'ICIS.

Les fournisseurs de données qui alimentent la BDE doivent faire en sorte que les données soumises à l'ICIS respectent les spécifications décrites dans le présent document.

2 Liste des éléments de données et justification

La BDE vise à présenter des renseignements sur les caractéristiques démographiques et géographiques ainsi que des données sur la formation et l'emploi à l'échelle nationale, provinciale et territoriale afin d'appuyer la planification des ressources humaines de la santé et la prestation des soins de santé. Les éléments de données qui composent le fichier minimal national sur les ergothérapeutes sont énumérés ci-dessous, ainsi que la justification de leur inclusion dans la BDE.

Champ/élément de données	Justification
Identificateurs et données démographiques Les données sur le nombre de professionnels de la santé inscrits qui détiennent un permis d'exercer ou qui font partie de la main-d'œuvre disponible, ainsi que sur leurs caractéristiques démographiques, peuvent revêtir une grande importance. Par exemple, elles permettent de déterminer l'incidence de l'âge et du sexe sur la participation à la main-d'œuvre.	
1. Numéro provincial ou territorial unique d'identification ou d'inscription	Nécessaire puisqu'il permet d'identifier un professionnel de façon unique dans une province ou un territoire en particulier et de faire un suivi des changements propres à ce professionnel au fil du temps (à même la province ou le territoire déclarant).
2. Sexe	Nécessaire pour le calcul des indicateurs de main-d'œuvre liés au sexe (p. ex. proportion de femmes dans la main-d'œuvre).
3. Année de naissance	Nécessaire pour le calcul des indicateurs de main-d'œuvre liés à l'âge (p. ex. âge moyen de la main-d'œuvre).

Champ/élément de données	Justification
Caractéristiques géographiques	
Les caractéristiques géographiques sont importantes dans un pays de la taille du Canada. Il est essentiel de comprendre la répartition des professionnels de la santé (p. ex. en ce qui a trait à la pratique ou au travail en milieu rural ou urbain) et dans quelle mesure cette répartition associée à l'aspect géographique est utile à la planification de la main-d'œuvre et à l'élaboration de politiques. Il faut noter que le code postal à six caractères de l'emploi sert aux fins de la collecte de données pour la catégorie Emploi actuel — données détaillées.	
4. Province ou territoire de résidence (Canada)	Nécessaires pour l'analyse de la répartition géographique de la main-d'œuvre. De plus, on se sert des renseignements sur la province, le territoire ou le pays de résidence de la personne inscrite (en combinaison avec d'autres éléments de données) pour réduire le comptage en double des personnes inscrites dans plus d'une province ou d'un territoire au Canada.
5. Pays de résidence	
6. Province d'inscription (Canada)	
7. 8. 9. Autre province d'inscription (1, 2 et 3)	Révèle la proportion des personnes inscrites dans d'autres provinces ou territoires au Canada.
10. 11. 12. Autre pays d'inscription (1, 2 et 3)	Révèle la proportion des personnes inscrites dans d'autres pays.
13. Province d'inscription précédente (Canada)	Indique les provinces et territoires où les personnes étaient inscrites auparavant.

Champ/élément de données	Justification
Formation	
La collecte des données de base sur la formation de la main-d'œuvre permet d'étudier la séquence et l'année d'obtention de différents niveaux de formation (p. ex. la formation initiale dans la profession visée, le niveau d'études le plus élevé dans la profession visée et le niveau d'études le plus élevé dans un domaine autre que la profession visée). L'année d'obtention du diplôme de formation de base dans la profession sert également à créer un indicateur du temps maximal passé dans la main-d'œuvre (c.-à-d. le nombre d'années écoulées depuis l'obtention du diplôme de formation de base dans la profession). Les données sur la province ou le territoire d'obtention du diplôme permettent d'analyser la capacité de la province ou du territoire à maintenir en poste les ergothérapeutes qui y sont formés; elles peuvent également servir à orienter les activités de recrutement (p. ex. vers des écoles, des provinces, des territoires ou des pays en particulier).	
15. Niveau de la formation de base en ergothérapie	Sert à suivre les changements dans la formation de base de la main-d'œuvre.
16. Année d'obtention du diplôme de la formation de base en ergothérapie	Permet d'étudier la séquence et l'année d'obtention de différents niveaux de scolarité de la main-d'œuvre (formation initiale dans la profession d'intérêt, autre formation dans la profession d'intérêt et formation dans un domaine autre que la profession d'intérêt). L'année d'obtention du diplôme de la formation de base dans la profession sert également à créer un indicateur du temps maximal passé au sein de la main-d'œuvre (c.-à-d. années écoulées depuis l'obtention du diplôme de la formation de base dans la profession).
17. Université canadienne d'obtention du diplôme de la formation de base en ergothérapie	Servent à situer le lieu d'obtention du diplôme de la formation de base en ergothérapie. Ils permettent également de faire un suivi de la composition de la main-d'œuvre formée au Canada et à l'étranger et d'analyser la capacité provinciale de maintien en poste des diplômés.
18. Pays d'obtention du diplôme de la formation de base en ergothérapie	
19. 23. 27. Niveau de la formation supérieure en ergothérapie (1, 2 et 3)	Sert à suivre les changements dans la formation de la main-d'œuvre.
20. 24. 28. Année d'obtention du diplôme de la formation supérieure en ergothérapie (1, 2 et 3)	Permet de surveiller les tendances dans la séquence et l'année d'obtention de différents niveaux de scolarité en ergothérapie.

Champ/élément de données	Justification
Formation (suite)	
La collecte des données de base sur la formation de la main-d'œuvre permet d'étudier la séquence et l'année d'obtention de différents niveaux de formation (p. ex. la formation initiale dans la profession visée, le niveau d'études le plus élevé dans la profession visée et le niveau d'études le plus élevé dans un domaine autre que la profession visée). L'année d'obtention du diplôme de formation de base dans la profession sert également à créer un indicateur du temps maximal passé dans la main-d'œuvre (c.-à-d. le nombre d'années écoulées depuis l'obtention du diplôme de formation de base dans la profession). Les données sur la province ou le territoire d'obtention du diplôme permettent d'analyser la capacité de la province ou du territoire à maintenir en poste les ergothérapeutes qui y sont formés; elles peuvent également servir à orienter les activités de recrutement (p. ex. vers des écoles, des provinces, des territoires ou des pays en particulier).	
21. 25. 29. Université canadienne d'obtention du diplôme de la formation supérieure en ergothérapie (1, 2 et 3)	Servent à situer le lieu d'obtention du diplôme de la formation supérieure en ergothérapie. Ils permettent également de faire un suivi de la composition de la main-d'œuvre formée au Canada et à l'étranger et d'analyser la capacité provinciale de maintien en poste des diplômés (pour les provinces dotées de programmes de formation).
22. 26. 30. Pays d'obtention du diplôme de la formation supérieure en ergothérapie (1, 2 et 3)	
31. 36. Niveau de formation dans un domaine autre que l'ergothérapie (1 et 2)	Ser à déterminer le niveau de scolarité de la main-d'œuvre dans un autre domaine que l'ergothérapie, à en faire le suivi et à mieux comprendre le profil de formation des ergothérapeutes.
32. 37. Champ d'études dans un domaine autre que l'ergothérapie (1 et 2)	Ser à analyser le type de formation postsecondaire qu'un professionnel a reçue, outre les études liées à sa discipline principale du secteur de la santé.
33. 38. Année d'obtention du diplôme dans un domaine autre que l'ergothérapie (1 et 2)	Permet de surveiller les tendances dans la séquence et l'année d'obtention de différents niveaux de scolarité dans un domaine autre que l'ergothérapie.
34. 39. Province d'obtention du diplôme dans un domaine autre que l'ergothérapie (1 et 2) (Canada)	Servent à situer le lieu d'obtention du diplôme dans un domaine autre que l'ergothérapie. Ils permettent également de faire un suivi de la composition de la main-d'œuvre formée au Canada et à l'étranger et d'analyser la capacité provinciale de maintien en poste des diplômés.
35. 40. Pays d'obtention du diplôme dans un domaine autre que l'ergothérapie (1 et 2)	

Champ/élément de données	Justification
Emploi actuel — données générales	
Il faut bien comprendre les caractéristiques touchant l'emploi ainsi que la nature de la participation des professionnels de la santé à la main-d'œuvre (p. ex. si le personnel travaille à temps plein ou à temps partiel) pour prendre des décisions politiques éclairées, que ce soit à l'échelle nationale, provinciale ou territoriale (p. ex. l'augmentation du nombre d'admissions aux programmes pour former plus de professionnels de la santé), ou en ce qui concerne le lieu de l'emploi (p. ex. la création d'un nombre accru de postes à temps plein).	
41. Statut d'emploi	Permet de distinguer les personnes inscrites qui occupent un emploi en ergothérapie ou qui sont sans emploi et, dans ce dernier cas, celles qui cherchent un emploi en ergothérapie et celles qui n'en cherchent pas. La saisie de cet élément de données permet également d'identifier une partie de la main-d'œuvre autorisée mais sans emploi.

Champ/élément de données	Justification
Emploi actuel — données détaillées	
<i>Premier emploi</i> : emploi (autonome ou non) associé au nombre le plus élevé d'heures de travail habituelles par semaine.	
<i>Deuxième emploi</i> : emploi associé au nombre le plus élevé (en deuxième lieu) d'heures de travail habituelles par semaine, dans le cadre d'un emploi autonome ou non.	
<i>Troisième emploi</i> : emploi associé au nombre le plus élevé (en troisième lieu) d'heures de travail habituelles par semaine, dans le cadre d'un emploi autonome ou non.	
42. 54. 66. Catégorie d'emploi (premier, deuxième et troisième emplois)	Sert à distinguer les personnes qui ont une relation de travail « employé/employeur » des travailleurs autonomes. Dans le cas des personnes inscrites qui ont une relation « employé/employeur », la distinction entre l'emploi permanent, l'emploi temporaire et l'emploi occasionnel (en combinaison avec d'autres éléments de données, comme le statut d'emploi et le nombre d'heures de travail) révèle les changements dans les conditions d'emploi d'une profession (p. ex. changement vers des conditions plus temporaires avec les employeurs).
43. 55. 67. Statut Temps plein/ Temps partiel (premier, deuxième et troisième emplois)	Sert à cerner certaines conditions d'emploi de base chez les personnes qui ont une relation « employé/employeur » et les travailleurs autonomes. Lorsqu'on l'analyse en combinaison avec d'autres éléments de données, il est possible d'estimer la capacité possible de la main-d'œuvre disponible (p. ex. les professionnels qui travaillent à temps partiel qui pourraient éventuellement envisager de travailler à temps plein).
44. 56. 68. Province ou territoire d'emploi (Canada) (premier, deuxième et troisième emplois)	Nécessaires pour l'analyse de la répartition géographique de la main-d'œuvre. De plus, on se sert des renseignements sur la province ou le territoire d'emploi de la personne inscrite (en combinaison avec d'autres éléments de données) pour réduire le comptage en double des personnes inscrites dans plus d'une province ou territoire au Canada.
45. 57. 69. Pays d'emploi (premier, deuxième et troisième emplois)	
46. 58. 70. Code postal de l'emploi (premier, deuxième et troisième emplois)	Permet d'étudier la répartition géographique de la main-d'œuvre à tous les niveaux d'analyse choisis (soit à l'échelle nationale, provinciale, territoriale, sous-provinciale et sous-territoriale) et d'examiner les concepts géographiques pertinents à la planification de la santé (p. ex. la répartition urbaine et rurale du personnel de la santé).
47. 59. 71. Indicateur du lieu d'exercice par le code postal d'emploi (premier, deuxième et troisième emplois)	Qualifie l'analyse en fonction du code postal du lieu d'emploi en indiquant si le code postal correspond ou non à un lieu de travail où on exerce la profession. Il peut s'agir d'un qualificatif important des codes postaux pour les professions dont la main-d'œuvre est susceptible de travailler à des emplacements multiples au sein de la collectivité, possiblement à une certaine distance de l'emplacement de l'employeur.
48. 60. 72. Poste (premier, deuxième et troisième emplois)	Indique le rôle du professionnel dans son milieu de travail et permet de différencier plus précisément les professionnels qui dispensent principalement des services directs, comparativement à ceux qui remplissent d'autres fonctions, comme les professeurs.
49. 61. 73. Type d'employeur (premier, deuxième et troisième emplois)	Indique le milieu dans lequel le professionnel travaille (qu'il soit travailleur autonome ou non) et permet de suivre les changements dans le milieu de travail au fil du temps. La collecte de cet élément permet de connaître, entre autres, le nombre de professionnels travaillant dans un milieu communautaire par rapport à ceux qui travaillent en milieu hospitalier.
50. 62. 74. Champ d'activité (premier, deuxième et troisième emplois)	Sert à déterminer les activités principales d'un professionnel.
51. 63. 75. Nombre d'heures de travail habituelles par semaine (premier, deuxième et troisième emplois)	Le nombre d'heures travaillées peut constituer une mesure de la capacité (la main-d'œuvre disponible) et peut servir à estimer le nombre d'équivalents à temps plein par rapport aux données comparables sur l'effectif. Cet élément est particulièrement important dans le cas des emplois occasionnels ou autonomes, dans lesquels les paramètres du nombre d'heures ne sont pas imposés par un employeur ou un contrat.

Champ/élément de données	Justification
Emploi actuel — données détaillées (suite) <i>Premier emploi</i> : emploi (autonome ou non) associé au nombre le plus élevé d'heures de travail habituelles par semaine. <i>Deuxième emploi</i> : emploi associé au nombre le plus élevé (en deuxième lieu) d'heures de travail habituelles par semaine, dans le cadre d'un emploi autonome ou non. <i>Troisième emploi</i> : emploi associé au nombre le plus élevé (en troisième lieu) d'heures de travail habituelles par semaine, dans le cadre d'un emploi autonome ou non.	
52. 64. 76. Sources de financement (premier, deuxième et troisième emplois)	Permet de déterminer les sources de financement publiques et privées pour l'emploi du professionnel.
53. 65. 77. Groupe d'âge des clients (premier, deuxième et troisième emplois)	Sert à déterminer le groupe d'âge principal de la population desservie par les professionnels agissant à titre de dispensateurs de services directs.
78. Date d'inscription	Permet à l'ICIS de confirmer que les enregistrements qui lui sont soumis correspondent à la période de collecte de données attribuée à chaque province et territoire qui soumet de l'information.

3 Lignes directrices relatives à la soumission de données

3.1 Fournisseurs de données

Les fournisseurs de données sont les dix organismes provinciaux de réglementation (qui soumettent des données sur les membres autorisés dans leur province respective) et l'Association canadienne des ergothérapeutes (qui soumet des données déclarées volontairement par les membres dans les territoires).

Le tableau suivant dresse la liste des fournisseurs de données de la BDE.

Fournisseur de données	Province ou territoire de soumission des données correspondants
Newfoundland and Labrador Occupational Therapy Board	Terre-Neuve-et-Labrador
Prince Edward Island Occupational Therapy Registration Board	Île-du-Prince-Édouard
College of Occupational Therapists of Nova Scotia	Nouvelle-Écosse
Association des ergothérapeutes du Nouveau-Brunswick	Nouveau-Brunswick
Ordre des ergothérapeutes du Québec	Québec
Ordre des ergothérapeutes de l'Ontario	Ontario
College of Occupational Therapists of Manitoba	Manitoba
Saskatchewan Society of Occupational Therapists	Saskatchewan
Alberta College of Occupational Therapists	Alberta
College of Occupational Therapists of British Columbia	Colombie-Britannique
Association canadienne des ergothérapeutes	Territoires du Nord-Ouest, Nunavut et Yukon

3.2 Date de collecte annuelle des données

Conformément à l'entente conclue entre les fournisseurs de données et l'ICIS, les données seront soumises annuellement pour la période de collecte se terminant le 1^{er} octobre. Les périodes d'inscription varient selon la province ou le territoire. Aux fins de la BDE, les données fournies doivent inclure toutes les inscriptions reçues entre le début de la période d'inscription du fournisseur de données et le 30 septembre (inclusivement) de l'année de soumission.

3.3 Date limite pour la soumission de données

Conformément à l'entente conclue entre les fournisseurs de données et l'ICIS, les données sur l'inscription peuvent être fournies à l'ICIS à tout moment entre le 1^{er} et le 31 octobre de l'année de soumission.

La date limite pour la soumission de données est le 31 octobre de l'année de soumission.

3.4 Enregistrements soumis

La population ciblée dans le cadre de la BDE correspond à tous les ergothérapeutes ayant un permis d'exercer actifⁱ auprès d'un fournisseur de données.

La *fiche de mise en correspondance* spécifique à chaque province et territoire décrit en détail les catégories d'inscriptions et de membres qui doivent être inclus dans la catégorie de membre actif et soumis à l'ICIS.

4 Règles d'acceptation des données

- Les données doivent être modifiées à la source.
- Seules des données exemptes d'erreur doivent être soumises. Des données exemptes d'erreurs sont des données qui :
 - respectent les critères liés au format d'enregistrement et à la disposition du fichier définis dans le présent document;
 - ne contiennent que des données ou des codes de valeur valides tels qu'ils sont définis à la section Format d'enregistrement.
- Les fichiers de soumission ne doivent contenir que les données sur l'inscription de la période définie dans l'entente.
- Les données doivent être soumises sous forme de fichier contenant des enregistrements de longueur fixe.

i. « Actif » signifie que le permis annuel du membre lui permet d'exercer la profession d'ergothérapeute.

- Chaque fichier de données doit commencer par une fiche de contrôle. Cette dernière a pour objectif de décrire le contenu du fichier. Si le nombre d'enregistrements reçus par l'ICIS ne correspond pas au total apparaissant sur la fiche de contrôle, le fichier incomplet sera rejeté sans être validé davantage.
- Les fournisseurs de données recevront un avis d'acceptation ou de rejet des données soumises. Seules les données acceptées seront ensuite intégrées dans les banques de données de l'ICIS; les données des enregistrements rejetés ne seront pas intégrées.
- Les données qui ne franchissent pas les étapes de vérification et de validation par l'ICIS seront rejetées, et les fournisseurs de données recevront un avis signalant les erreurs constatées.
- Un rapport d'erreurs détaillé sera remis aux fournisseurs de données pour les informer des erreurs détectées dans les fichiers qu'ils ont soumis. Ils pourront ainsi fournir à l'ICIS les enregistrements corrigés en soumettant une seconde fois le fichier en entier (qui contient les enregistrements corrigés de même que tous les fichiers exempts d'erreurs soumis initialement).

5 Disposition et soumission des fichiers

5.1 Caractéristiques des fichiers

Les données sur l'inscription doivent être soumises dans un fichier de longueur fixe contenant des enregistrements de longueur fixe de 242 caractères. Le fichier doit se composer des sections suivantes :

1. Enregistrement en-tête (fiche de contrôle) — Enregistrement placé au début du fichier et qui décrit le contenu de celui-ci. Il doit contenir 242 caractères.
2. Enregistrements détaillés (données individuelles) — Enregistrements de format identique qui contiennent 242 caractères. Chaque enregistrement décrit la formation et les antécédents professionnels d'un ergothérapeute. Le fichier ne peut contenir qu'un seul enregistrement par ergothérapeute.
3. Le fichier doit contenir un texte brut (ASCII) *sans* délimiteurs (comme des tabulations ou des virgules) et porter l'extension « .txt ». Chaque enregistrement doit commencer sur une nouvelle ligne.

Les renseignements détaillés sur la disposition de la fiche de contrôle et des enregistrements individuels sont fournis à la section 6.

5.2 Normalisation de la dénomination des fichiers

La dénomination des fichiers doit être normalisée afin de faciliter la réception et le traitement des données. La dénomination est formée du nom de la base de données (et, indirectement, du titre de la profession), du nom du fournisseur de données, de la période de collecte et de la version du fichier. Le tableau suivant indique la disposition de ces éléments.

Champ	Valeur ou format valide	Description
Code de désignation de la profession	OCC	Code de désignation de la Base de données sur les ergothérapeutes
Année en cours	AAAA (format)	Année de soumission des données
Code du fournisseur de données	AAAAA (format) Voir l'annexe A pour connaître les valeurs	Code à cinq caractères attribué au fournisseur de données par l'ICIS
Numéro de la version du fichier	99 (format)	Numéro de la version du fichier. Le tout premier fichier soumis au cours d'une année doit porter le numéro 01. Ce numéro augmente de 1 chaque fois qu'une nouvelle version est soumise (02, 03, etc.).
Extension du fichier	.txt	Le fichier doit porter l'extension « .txt ».

Exemple de nom de fichier

- OCC2011AB00101.txt

Cet exemple montre qu'il s'agit d'un fichier sur les ergothérapeutes soumis par le fournisseur AB001 pour l'année 2011. Il s'agit du tout premier fichier soumis par le fournisseur de données.

5.3 Soumission et transmission de données

Pour protéger les renseignements confidentiels et se conformer à la législation provinciale et nationale relative à la protection de la vie privée, l'ICIS n'offre qu'une seule méthode de transmission des fichiers, le Service de soumission électronique des données (eDSS).

Il s'agit d'un système de transmission de fichiers électroniques sur Internet. L'eDSS est sécuritaire et répond aux normes institutionnelles et industrielles. La transmission s'effectue selon

- des protocoles chiffrés sécurisés durant le téléchargement des fichiers et leur transfert aux serveurs de l'ICIS;
- la restriction de l'accès au système uniquement aux utilisateurs ayant été autorisés et authentifiés.

Les fournisseurs de données qui désirent se prévaloir de ce service doivent communiquer avec le Service central à la clientèle par courriel à aide@icis.ca.

Bien que la méthode préférée de l'ICIS pour recevoir les fichiers de données soit l'eDSS, les fournisseurs de données dont l'infrastructure est insuffisante pourront recevoir la permission de faire parvenir à l'ICIS les fichiers de données sur CD ou sur DVD par courrier recommandé ou par courrier couvert par une garantie. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer par courriel avec le chef de section, Base de données sur les ergothérapeutes, à bde@icis.ca.

6 Format des enregistrements

6.1 Mise à niveau de la version 2.0 à la version 3.0

Des changements ont été apportés au *Manuel de spécifications pour la soumission des données à la Base de données sur les ergothérapeutes, version 2.0*. Les valeurs de données qui suivent ont été ajoutées ou supprimées :

Changement des codes pour les valeurs de données : version 3.0	Définition	Élément de données ou liste des codes concernés
Niveau de la formation de base en ergothérapie		
SUPPRIMÉ 40 : Doctorat	Ce code a été retiré seulement pour le Niveau de la formation de base en ergothérapie. Il a été remplacé par Doctorat (<i>entrée en exercice</i>). Remarque : Bien qu'on ait supprimé ce code, il est possible que certains fournisseurs de données l'utilisent pendant la période de transition vers les nouveaux codes.	15 : Niveau de la formation de base en ergothérapie
AJOUTÉ : 41 : Doctorat (entrée en exercice)	Diplôme universitaire de troisième cycle qui prépare l'étudiant à exercer la profession d'ergothérapeute	15 : Niveau de la formation de base en ergothérapie
NOUVEAU nom de la valeur 31 : Maîtrise (entrée en exercice)	Diplôme universitaire de deuxième cycle qui prépare l'étudiant à exercer la profession d'ergothérapeute	15 : Niveau de la formation de base en ergothérapie
SUPPRIMÉ 32 : Maîtrise de recherche	(Consulter Niveau de la formation supérieure en ergothérapie [1, 2 et 3]) Remarque : Bien qu'on ait supprimé ce code, il est possible que certains fournisseurs de données l'utilisent pendant la période de transition vers les nouveaux codes.	15 : Niveau de la formation de base en ergothérapie
Niveau de la formation supérieure en ergothérapie (1, 2 et 3)		
SUPPRIMÉ 31 : Maîtrise (entrée en exercice)	Diplôme universitaire de deuxième cycle qui prépare l'étudiant à exercer la profession d'ergothérapeute	19, 23 et 27 : Niveau de la formation supérieure en ergothérapie (1, 2 et 3)
AJOUTÉ 41 : Doctorat (entrée en exercice)	Diplôme universitaire de troisième cycle qui prépare l'étudiant à exercer la profession d'ergothérapeute	19, 23 et 27 : Niveau de la formation supérieure en ergothérapie (1, 2 et 3)
Université canadienne d'obtention du diplôme de la formation de base en ergothérapie et du diplôme de la formation supérieure en ergothérapie (1, 2 et 3)		
AJOUTÉ 24006000 : Université de Sherbrooke 24011000 : Université du Québec à Trois-Rivières	De nouveaux établissements d'enseignement offrent maintenant des programmes d'ergothérapie	17, 21, 25, 29 : Université canadienne d'obtention du diplôme de la formation de base en ergothérapie et du diplôme de la formation supérieure en ergothérapie (1, 2 et 3)

Pour connaître les changements intégrés à la version 2 à partir de la version 1, veuillez consulter le *Manuel de spécifications pour la soumission des données à la Base de données sur les ergothérapeutes, version 2.0*, que vous trouverez [ici](#).

6.2 Format de la fiche de contrôle

Chaque fichier doit commencer par une fiche de contrôle. Cette fiche a pour objectif de décrire le contenu du fichier. Le tableau suivant décrit le type et le format de l'information à fournir dans la fiche de contrôle.

Champ	Élément de données	Octet de départ	Longueur	Type	Valeurs ou format
1	Abréviation du nom de la profession	1	5	Caractères	OCCTH
2	Code du fournisseur de données	6	5	Caractères	AAAAA (format) Voir l'annexe A pour connaître les valeurs
3	Année en cours	11	4	Caractères	AAAA (format)
4	Nombre d'enregistrements	15	6	Numérique	Nombre total d'enregistrements dans le fichier (exclut la fiche de contrôle)
5	Date de création du fichier	21	8	Date	AAAAMMJJ Date de création du fichier
6	Numéro provincial ou territorial unique d'identification/ Type de numéro d'inscription	29	1	Caractères	R (numéro d'inscription réel) OU S (numéro substitut)
7	Éléments de remplissage	30	213	Caractères	Des X sont ajoutés à la fin de la fiche de contrôle pour qu'elle soit de la même longueur que les enregistrements détaillés

Remarques

Champ 6 : Type de numéro provincial ou territorial unique d'identification ou d'inscription

Les numéros provinciaux ou territoriaux uniques d'identification ou d'inscription des ergothérapeutes peuvent être indiqués de deux façons dans le fichier :

1. utilisation du numéro d'**inscription** réel;
2. utilisation d'un **substitut** (numéro fictif).

Le choix du type de numéro à déclarer est laissé à la discrétion de la province ou du territoire; toutefois, le numéro attribué à chacune des personnes inscrites, qu'il soit réel ou fictif, doit être le même d'une année à l'autre. Si des substituts sont utilisés, ils doivent être les mêmes d'une année à l'autre pour chaque personne inscrite (afin de permettre à l'ICIS de mener des analyses longitudinales des données).

Champ 7 : Éléments de remplissage

Le remplissage de 213 X sera accepté comme précisé antérieurement.

Exemple de fiche de contrôle

- OCCTHAB001201100075020111031Rxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx.....

Abréviation du nom de la profession	Code du fournisseur de données	Année en cours	Nombre d'enregistrements	Date de création du fichier AAAAMMJJ	Type de numéro provincial ou territorial unique d'identification ou d'inscription (R pour numéro d'inscription réel ou S pour substitut)	Éléments de remplissage
OCCTH	AB001	2011	000750	20111031	R	X

Dans cet exemple de fiche de contrôle,

- OCCTH indique que les professionnels sont des ergothérapeutes;
- AB001 indique que le fichier a été soumis par le fournisseur de données AB001;
- 2011 indique que l'année de la collecte de données est 2011;
- 000750 indique que le fichier comprend 750 enregistrements (**à l'exclusion** de la fiche de contrôle);
- 20111031 indique que le fichier a été créé le 31 octobre 2011;
- R indique que les numéros d'inscription sont des numéros réels;
- X indique que l'enregistrement contient des éléments de remplissage.

6.3 Définitions des éléments de données sur les ergothérapeutes et format de l'enregistrement

Le tableau suivant indique les détails relatifs à la création d'enregistrements en fichiers séquentiels pouvant être traités par l'ICIS.

Remarque : Dans le champ 1 (numéro provincial ou territorial unique d'identification ou d'inscription), la longueur du numéro peut varier d'un fournisseur de données à l'autre. Si la longueur du numéro soumis est de moins de 16 caractères (nombre maximum), le numéro unique d'identification doit être justifié à gauche et le reste du champ doit être rempli d'espaces (blancs).

Champ	Définition de l'élément de données	Octet de départ	Longueur	Valeurs ou format	Définition
1	Numéro provincial ou territorial unique d'identification ou d'inscription	1	16	Numéro d'inscription provincial ou territorial ou autre moyen satisfaisant	Numéro d'inscription à vie ou numéro fictif adéquat qui identifie un ergothérapeute au sein d'une province ou d'un territoire précis. Ce numéro est un indicateur unique à vie attribué par la province ou le territoire qui soumet l'information à des fins administratives.

Champ	Définition de l'élément de données	Octet de départ	Longueur	Valeurs ou format	Définition	
2	Sexe Sexe de la personne inscrite au moment de l'inscription ou du renouvellement. On utilise cet élément de données à des fins administratives.	17	1	F = Femme		
				M = Homme		
				7 : Non recueilli		L'élément de données n'est pas recueilli ou n'a pas été soumis par le fournisseur de données.
				9 : Inconnu		Le collecteur ou le fournisseur de données n'est pas en mesure d'obtenir les données nécessaires pour un élément de données en particulier.
3	Année de naissance Année de naissance de la personne inscrite.	18	4	Format AAAA	Année valide	
				9997 : Non recueilli	L'élément de données n'est pas recueilli ou n'a pas été soumis par le fournisseur de données.	
				9999 : Inconnu	Le collecteur ou le fournisseur de données n'est pas en mesure d'obtenir les données nécessaires pour un élément de données en particulier.	
4	Province ou territoire de résidence (Canada) Province ou territoire canadien de résidence au moment de l'inscription ou du renouvellement.	22	2	Voir l'annexe B	Codes des provinces et des territoires canadiens	
				97 : Non recueilli	L'élément de données n'est pas recueilli ou n'a pas été soumis par le fournisseur de données.	
				98 : Sans objet	L'élément de données est recueilli mais ne s'applique pas.	
				99 : Inconnu	Le collecteur ou le fournisseur de données n'est pas en mesure d'obtenir les données nécessaires pour un élément de données en particulier.	
5	Pays de résidence Le pays de résidence au moment de l'inscription ou du renouvellement.	24	3	Voir l'annexe C	Codes des pays	
				997 : Non recueilli	L'élément de données n'est pas recueilli ou n'a pas été soumis par le fournisseur de données.	
				998 : Sans objet	L'élément de données est recueilli mais ne s'applique pas.	
				999 : Inconnu	Le collecteur ou le fournisseur de données n'est pas en mesure d'obtenir les données nécessaires pour un élément de données en particulier.	
6	Province ou territoire d'inscription (Canada) La province ou territoire canadien d'inscription selon le secteur de compétence ou l'organisme qui soumet des données sur les ergothérapeutes.	27	2	Voir l'annexe B	Codes des provinces et des territoires du Canada.	
				97 : Non recueilli (Utilisation réservée exclusivement à l'ACE)	L'élément de données n'est pas recueilli ou n'a pas été soumis par le fournisseur de données.	

Champ	Définition de l'élément de données	Octet de départ	Longueur	Valeurs ou format	Définition
7	Autre province ou territoire d'inscription 1 (Canada) Autre province ou territoire canadien pour lequel la personne inscrite détient un permis (d'ergothérapeute) au moment de l'inscription ou du renouvellement dans le secteur de compétence qui soumet des données à l'ICIS. Jusqu'à trois provinces ou territoires canadiens d'inscription pour chaque personne inscrite.	29	2	Voir l'annexe B	Codes des provinces et des territoires du Canada.
				97 : Non recueilli	L'élément de données n'est pas recueilli ou n'a pas été soumis par le fournisseur de données.
				98 : Sans objet	L'élément de données est recueilli mais ne s'applique pas.
				99 : Inconnu	Le collecteur ou le fournisseur de données n'est pas en mesure d'obtenir les données nécessaires pour un élément de données en particulier.
8	Autre province ou territoire d'inscription 2 (Canada) Voir l'élément 7	31	2	Voir l'annexe B	Voir l'élément 7
				97 : Non recueilli	
				98 : Sans objet	
				99 : Inconnu	
9	Autre province ou territoire d'inscription 3 (Canada) Voir l'élément 7	33	2	Voir l'annexe B	Voir l'élément 7
				97 : Non recueilli	
				98 : Sans objet	
				99 : Inconnu	
10	Autre pays d'inscription 1 Autre pays pour lequel la personne inscrite détient un permis (d'ergothérapeute) au moment de l'inscription ou du renouvellement dans le secteur de compétence qui soumet des données à l'ICIS. Jusqu'à trois pays d'inscription pour chaque personne inscrite.	35	3	Voir l'annexe C	Codes des pays
				997 : Non recueilli	L'élément de données n'est pas recueilli ou n'a pas été soumis par le fournisseur de données.
				998 : Sans objet	L'élément de données est recueilli mais ne s'applique pas.
				999 : Inconnu	Le collecteur ou le fournisseur de données n'est pas en mesure d'obtenir les données nécessaires pour un élément de données en particulier.
11	Autre pays d'inscription 2 Voir l'élément 10	38	3	Voir l'annexe C	Voir l'élément 10
				997 : Non recueilli	
				998 : Sans objet	
				999 : Inconnu	
12	Autre pays d'inscription 3 Voir l'élément 10	41	3	Voir l'annexe C	Voir l'élément 10
				997 : Non recueilli	
				998 : Sans objet	
				999 : Inconnu	

Champ	Définition de l'élément de données	Octet de départ	Longueur	Valeurs ou format	Définition
13	Province ou territoire d'inscription précédent (Canada) Pour les nouvelles inscriptions à la province ou au territoire qui soumet l'information, la province ou le territoire d'inscription précédent (en tant qu'ergothérapeute) qui a précédé immédiatement l'inscription actuelle. Exclut les renouvellements. Dans les cas où le nouveau membre était précédemment inscrit dans plusieurs provinces ou territoires, l'élément correspond à l'ancienne province ou à l'ancien territoire d'inscription dans lequel la majorité des activités professionnelles ont eu lieu dans le cadre d'un emploi autonome ou non, tel que déclaré par la personne inscrite ou assigné par le registraire.	44	2	Voir l'annexe B	Codes des provinces et des territoires canadiens
				97 : Non recueilli	L'élément de données n'est pas recueilli ou n'a pas été soumis par le fournisseur de données.
				98 : Sans objet	L'élément de données est recueilli mais ne s'applique pas.
				99 : Inconnu	Le collecteur ou le fournisseur de données n'est pas en mesure d'obtenir les données nécessaires pour un élément de données en particulier.
14	Pays d'inscription précédent Pour les nouvelles inscriptions à la province ou au territoire qui soumet l'information, le pays d'inscription précédent (en tant qu'ergothérapeute) qui a précédé immédiatement l'inscription actuelle. Exclut les renouvellements. Dans les cas où le nouveau membre était précédemment inscrit dans plusieurs provinces à la fois, indiquer l'ancien pays d'inscription dans lequel la majorité des activités professionnelles ont eu lieu dans le cadre d'un emploi autonome ou non, tel que déclaré par la personne inscrite ou assigné par le registraire.	46	3	Voir l'annexe C	Codes des pays
				997 : Non recueilli	L'élément de données n'est pas recueilli ou n'a pas été soumis par le fournisseur de données.
				998 : Sans objet	L'élément de données est recueilli mais ne s'applique pas.
				999 : Inconnu	Le collecteur ou le fournisseur de données n'est pas en mesure d'obtenir les données nécessaires pour un élément de données en particulier.

Champ	Définition de l'élément de données	Octet de départ	Longueur	Valeurs ou format	Définition
15	Niveau de la formation de base en ergothérapie Programme de formation de base qui prépare un ergothérapeute à la pratique. Cet élément désigne la formation initiale en ergothérapie, nécessaire en tout ou en partie, à l'attribution d'un permis d'ergothérapeute au Canada.	49	2	10 : Diplôme	Diplôme (ou équivalent) conféré par un collège, une université ou un établissement comparable. Ne désigne que les diplômes (admission directe).
				20 : Baccalauréat	Diplôme de premier cycle obtenu dans une université ou un établissement comparable. Ne désigne que les diplômes universitaires (admission directe).
				30 : Maîtrise	<i>Diplôme universitaire de deuxième cycle. Ne désigne que les diplômes d'études universitaires (admission directe). (SUPPRIMÉ)</i>
				31 : Maîtrise (entrée en exercice)	Diplôme universitaire de deuxième cycle qui prépare l'étudiant à exercer la profession d'ergothérapeute
				32 : Maîtrise de recherche ⁱⁱ	<i>Diplôme universitaire qui ne satisfait pas au critère d'admission à la profession d'ergothérapeute (SUPPRIMÉ)</i>
				40 : Doctorat	Diplôme universitaire de troisième cycle. Ne désigne que les diplômes d'études universitaires (admission directe).
				41 : Doctorat (entrée en exercice)	Diplôme universitaire de troisième cycle qui prépare l'étudiant à exercer la profession d'ergothérapeute.
				97 : Non recueilli	L'élément de données n'est pas recueilli ou n'a pas été soumis par le fournisseur de données.
				99 : Inconnu	Le collecteur ou le fournisseur de données n'est pas en mesure d'obtenir les données nécessaires pour un élément de données en particulier.
16	Année d'obtention du diplôme de la formation de base en ergothérapie Année d'obtention d'un diplôme du programme de formation initiale visant à préparer les ergothérapeutes à l'exercice de la profession.	51	4	Format : AAAA	Année valide
				9997 : Non recueilli	L'élément de données n'est pas recueilli ou n'a pas été soumis par le fournisseur de données.
				9999 : Inconnu	Le collecteur ou le fournisseur de données n'est pas en mesure d'obtenir les données nécessaires pour un élément de données en particulier.

ii. Ce code a été supprimé du Manuel de la Base de données sur les ergothérapeutes; toutefois, il est possible que certains fournisseurs de données l'utilisent pendant la période de transition vers les nouveaux codes.

Champ	Définition de l'élément de données	Octet de départ	Longueur	Valeurs ou format	Définition
17	Université canadienne d'obtention du diplôme de la formation de base en ergothérapie Nom de l'université canadienne d'obtention du diplôme du programme de formation initiale visant à préparer les ergothérapeutes à l'exercice de la profession.	55	8	Voir l'annexe D	Codes des universités canadiennes pour l'ergothérapie
				99999997 : Non recueilli	L'élément de données n'est pas recueilli ou n'a pas été soumis par le fournisseur de données.
				99999998 : Sans objet	L'élément de données est recueilli mais ne s'applique pas.
				99999999 : Inconnu	Le collecteur ou le fournisseur de données n'est pas en mesure d'obtenir les données nécessaires pour un élément de données en particulier.
18	Pays d'obtention du diplôme de la formation de base en ergothérapie Nom du pays d'obtention du diplôme du programme de formation initiale visant à préparer les ergothérapeutes à l'exercice de la profession.	63	3	Voir l'annexe C	Codes des pays
				997 : Non recueilli	L'élément de données n'est pas recueilli ou n'a pas été soumis par le fournisseur de données.
				999 : Inconnu	Le collecteur ou le fournisseur de données n'est pas en mesure d'obtenir les données nécessaires pour un élément de données en particulier.
19	Niveau de la formation supérieure en ergothérapie 1 D'autres études postsecondaires accomplies en ergothérapie qui ont mené à un diplôme (comprend toute formation supérieure en ergothérapie menant à l'obtention d'un diplôme, par exemple, les programmes de transition ou de mise à jour).	66	2	20 : Baccalauréat	Diplôme de premier cycle obtenu dans une université ou un établissement comparable.
				30 : <i>Maîtrise</i> ⁱⁱⁱ	<i>Diplôme universitaire de deuxième cycle. (SUPPRIMÉ)</i>
				31 : <i>Maîtrise (entrée en exercice)</i>	<i>Diplôme universitaire de deuxième cycle qui prépare l'étudiant à exercer la profession d'ergothérapeute (SUPPRIMÉ)</i>
				32 : <i>Maîtrise de recherche</i>	<i>Diplôme universitaire qui ne satisfait pas au critère d'admission à la profession d'ergothérapeute</i>
				40 : Doctorat	Diplôme universitaire de troisième cycle.
				41 : Doctorat (entrée en exercice)	Diplôme universitaire de troisième cycle qui prépare l'étudiant à exercer la profession d'ergothérapeute
				97 : Non recueilli	L'élément de données n'est pas recueilli ou n'a pas été soumis par le fournisseur de données.
				98 : Sans objet	L'élément de données est recueilli mais ne s'applique pas.

iii. Ce code a été supprimé du Manuel de la Base de données sur les ergothérapeutes. Il a été remplacé par le code 32 – *Maîtrise (Maîtrise de recherche)*. Remarque : Bien qu'on ait supprimé ce code, il est possible que certains fournisseurs de données l'utilisent pendant la période de transition vers les nouveaux codes.

Champ	Définition de l'élément de données	Octet de départ	Longueur	Valeurs ou format	Définition
				99 : Inconnu	Le collecteur ou le fournisseur de données n'est pas en mesure d'obtenir les données nécessaires pour un élément de données en particulier.
20	Année d'obtention du diplôme de la formation supérieure en ergothérapie 1 Année d'obtention d'un diplôme d'un programme de formation supérieure en ergothérapie 1.	68	4	Format : AAAA	Année valide
				9997 : Non recueilli	L'élément de données n'est pas recueilli ou n'a pas été soumis par le fournisseur de données.
				9998 : Sans objet	L'élément de données est recueilli mais ne s'applique pas.
				9999 : Inconnu	Le collecteur ou le fournisseur de données n'est pas en mesure d'obtenir les données nécessaires pour un élément de données en particulier.
21	Université canadienne d'obtention du diplôme de la formation supérieure en ergothérapie 1 Nom de l'université canadienne d'obtention du diplôme de la formation supérieure en ergothérapie 1.	72	8	Voir l'annexe D	Codes des universités canadiennes pour l'ergothérapie
				99999997 : Non recueilli	L'élément de données n'est pas recueilli ou n'a pas été soumis par le fournisseur de données.
				99999998 : Sans objet	L'élément de données est recueilli mais ne s'applique pas.
				99999999 : Inconnu	Le collecteur ou le fournisseur de données n'est pas en mesure d'obtenir les données nécessaires pour un élément de données en particulier.
22	Pays d'obtention du diplôme de la formation supérieure en ergothérapie 1 Nom du pays d'obtention du diplôme de la formation supérieure en ergothérapie 1	80	3	Voir l'annexe C	Codes des pays
				997 : Non recueilli	L'élément de données n'est pas recueilli ou n'a pas été soumis par le fournisseur de données.
				998 : Sans objet	L'élément de données est recueilli mais ne s'applique pas.
				999 : Inconnu	Le collecteur ou le fournisseur de données n'est pas en mesure d'obtenir les données nécessaires pour un élément de données en particulier.
23	Niveau de la formation supérieure en ergothérapie 2 D'autres études postsecondaires accomplies en ergothérapie qui ont mené à un diplôme (comprend toute	83	2	20 : Baccalauréat	Diplôme de premier cycle obtenu dans une université ou un établissement comparable.
				30 : <i>Maîtrise</i> ^{iv}	<i>Diplôme universitaire de deuxième cycle. (SUPPRIMÉ)</i>
				31 : <i>Maîtrise (entrée en exercice)</i>	<i>Diplôme universitaire de deuxième cycle qui prépare l'étudiant à exercer la profession d'ergothérapeute. (SUPPRIMÉ)</i>

iv. Ce code a été supprimé du Manuel de la Base de données sur les ergothérapeutes. Il a été remplacé par le code 32 – *Maîtrise (maîtrise de recherche)*. Remarque : Bien qu'on ait supprimé ce code, il est possible que certains fournisseurs de données l'utilisent pendant la période de transition vers les nouveaux codes.

Champ	Définition de l'élément de données	Octet de départ	Longueur	Valeurs ou format	Définition
	formation supérieure en ergothérapie menant à un diplôme, par exemple, les programmes de transition ou de mise à jour).			32 : Maîtrise de recherche 40 : Doctorat 41 : Doctorat (entrée en exercice) 97 : Non recueilli 98 : Sans objet 99 : Inconnu	Diplôme universitaire qui ne satisfait pas au critère d'admission à la profession d'ergothérapeute. Diplôme universitaire de troisième cycle. Diplôme universitaire de troisième cycle qui prépare l'étudiant à exercer la profession d'ergothérapeute. L'élément de données n'est pas recueilli ou n'a pas été soumis par le fournisseur de données. L'élément de données est recueilli mais ne s'applique pas. Le collecteur ou le fournisseur de données n'est pas en mesure d'obtenir les données nécessaires pour un élément de données en particulier.
24	Année d'obtention du diplôme de la formation supérieure en ergothérapie 2 Année d'obtention d'un diplôme d'un programme de formation supérieure en ergothérapie 2.	85	4	Format : AAAA 9997 : Non recueilli 9998 : Sans objet 9999 : Inconnu	Année valide L'élément de données n'est pas recueilli ou n'a pas été soumis par le fournisseur de données. L'élément de données est recueilli mais ne s'applique pas. Le collecteur ou le fournisseur de données n'est pas en mesure d'obtenir les données nécessaires pour un élément de données en particulier.
25	Université canadienne d'obtention du diplôme de la formation supérieure en ergothérapie 2 Nom de l'université canadienne d'obtention du diplôme de la formation supérieure en ergothérapie 2.	89	8	Voir l'annexe D 99999997 : Non recueilli 99999998 : Sans objet 99999999 : Inconnu	Codes des universités canadiennes pour l'ergothérapie L'élément de données n'est pas recueilli ou n'a pas été soumis par le fournisseur de données. L'élément de données est recueilli mais ne s'applique pas. Le collecteur ou le fournisseur de données n'est pas en mesure d'obtenir les données nécessaires pour un élément de données en particulier.
26	Pays d'obtention du diplôme de la formation supérieure en ergothérapie 2 Nom du pays d'obtention du diplôme de la	97	3	Voir l'annexe C 997 : Non recueilli 998 : Sans objet	Codes des pays L'élément de données n'est pas recueilli ou n'a pas été soumis par le fournisseur de données. L'élément de données est recueilli mais ne s'applique pas.

Champ	Définition de l'élément de données	Octet de départ	Longueur	Valeurs ou format	Définition
	formation supérieure en ergothérapie 2.			999 : Inconnu	Le collecteur ou le fournisseur de données n'est pas en mesure d'obtenir les données nécessaires pour un élément de données en particulier.
27	Niveau de la formation supérieure en ergothérapie 3 D'autres études postsecondaires accomplies en ergothérapie qui ont mené à un diplôme (comprend toute formation supérieure en ergothérapie menant à un diplôme, par exemple, les programmes de transition ou de recyclage).	100	2	20 : Baccalauréat	Diplôme de premier cycle obtenu dans une université ou un établissement comparable
				30 : <i>Maîtrise</i> ^v	<i>Diplôme universitaire de deuxième cycle (SUPPRIMÉ)</i>
				31 : <i>Maîtrise (entrée en exercice)</i>	<i>Diplôme universitaire de deuxième cycle qui prépare l'étudiant à exercer la profession d'ergothérapeute (SUPPRIMÉ)</i>
				32 : Maîtrise de recherche	Diplôme universitaire qui ne satisfait pas au critère d'admission à la profession d'ergothérapeute
				40 : Doctorat	Diplôme universitaire de troisième cycle.
				41 : Doctorat (entrée en exercice)	Diplôme universitaire de troisième cycle qui prépare l'étudiant à exercer la profession d'ergothérapeute
				97 : Non recueilli	L'élément de données n'est pas recueilli ou n'a pas été soumis par le fournisseur de données.
				98 : Sans objet	L'élément de données est recueilli mais ne s'applique pas.
				99 : Inconnu	Le collecteur ou le fournisseur de données n'est pas en mesure d'obtenir les données nécessaires pour un élément de données en particulier.
28	Année d'obtention du diplôme de la formation supérieure en ergothérapie 3 Année d'obtention d'un diplôme d'un programme de formation supérieure en ergothérapie 3.	102	4	Format : AAAA	Année valide
				9997 : Non recueilli	L'élément de données n'est pas recueilli ou n'a pas été soumis par le fournisseur de données.
				9998 : Sans objet	L'élément de données est recueilli mais ne s'applique pas.
				9999 : Inconnu	Le collecteur ou le fournisseur de données n'est pas en mesure d'obtenir les données nécessaires pour un élément de données en particulier.

v. Ce code, ou valeur, a été supprimé du Manuel de la Base de données sur les ergothérapeutes. Il a été remplacé par le code ou valeur 32 – *Maîtrise (maîtrise de recherche)*. Remarque : Bien qu'on ait supprimé ce code, ou valeur, il est possible que certains fournisseurs de données l'utilisent pendant la période de transition vers les nouveaux codes.

Champ	Définition de l'élément de données	Octet de départ	Longueur	Valeurs ou format	Définition
29	Université canadienne d'obtention du diplôme de la formation supérieure en ergothérapie 3 Nom de l'université canadienne d'obtention du diplôme de la formation supérieure en ergothérapie 3.	106	8	Voir l'annexe D	Codes des universités canadiennes pour l'ergothérapie
				99999997 : Non recueilli	L'élément de données n'est pas recueilli ou n'a pas été soumis par le fournisseur de données.
				99999998 : Sans objet	L'élément de données est recueilli mais ne s'applique pas.
				99999999 : Inconnu	Le collecteur ou le fournisseur de données n'est pas en mesure d'obtenir les données nécessaires pour un élément de données en particulier.
30	Pays d'obtention du diplôme de la formation supérieure en ergothérapie 3 Nom du pays d'obtention du diplôme de la formation supérieure en ergothérapie 3.	114	3	Voir l'annexe C	Codes des pays
				997 : Non recueilli	L'élément de données n'est pas recueilli ou n'a pas été soumis par le fournisseur de données.
				998 : Sans objet	L'élément de données est recueilli mais ne s'applique pas.
				999 : Inconnu	Le collecteur ou le fournisseur de données n'est pas en mesure d'obtenir les données nécessaires pour un élément de données en particulier.
31	Niveau de formation dans un domaine autre que l'ergothérapie 1 Niveau d'études postsecondaires accomplies dans un domaine autre que l'ergothérapie.	117	2	10 : Diplôme	Diplôme (ou équivalent) conféré par un collège, une université ou un établissement comparable. Renvoie à une formation dans un domaine autre que l'ergothérapie.
				20 : Baccalauréat	Diplôme de premier cycle obtenu dans une université ou un établissement comparable. Renvoie à une formation dans un domaine autre que l'ergothérapie.
				30 : Maîtrise	Diplôme universitaire de deuxième cycle. Renvoie à une formation dans un domaine autre que l'ergothérapie.
				40 : Doctorat	Diplôme universitaire de troisième cycle. Renvoie à une formation dans un domaine autre que l'ergothérapie.
				97 : Non recueilli	L'élément de données n'est pas recueilli ou n'a pas été soumis par le fournisseur de données.
				98 : Sans objet	L'élément de données est recueilli mais ne s'applique pas.
				99 : Inconnu	Le collecteur ou le fournisseur de données n'est pas en mesure d'obtenir les données nécessaires pour un élément de données en particulier.

Champ	Définition de l'élément de données	Octet de départ	Longueur	Valeurs ou format	Définition
32	<p>Champ d'études dans un domaine autre que l'ergothérapie 1. Champ d'études dans un domaine autre que l'ergothérapie 1. Tient compte de la formation autre que celle de base et celle supérieure en ergothérapie.</p>	119	3	010 : Réadaptation générale	
				020 : Administration et gestion de la santé	
				030 : Administration publique	
				040 : Santé publique	
				050 : Kinésiologie et sciences des exercices	
				060 : Gériologie	
				070 : Psychologie	
				080 : Professions de la santé et sciences cliniques connexes	
				090 : Sciences biologiques, biomédicales et physiques	
				100 : Sciences sociales, arts et sciences humaines	
				110 : Enseignement	
				120 : Droit	
				130 : Affaires, gestion, marketing et autres domaines connexes	
				140 : Autre champ d'études	Champ d'études autre que l'ergothérapie, sans précision.
33	<p>Année d'obtention du diplôme dans un domaine autre que l'ergothérapie 1 Année d'obtention du diplôme dans un domaine autre que l'ergothérapie 1.</p>	122	4	Format : AAAA	Année valide
				9997 : Non recueilli	L'élément de données n'est pas recueilli ou n'a pas été soumis par le fournisseur de données.
				9998 : Sans objet	L'élément de données est recueilli mais ne s'applique pas.
				9999 : Inconnu	Le collecteur ou le fournisseur de données n'est pas en mesure d'obtenir les données nécessaires pour un élément de données en particulier.

Champ	Définition de l'élément de données	Octet de départ	Longueur	Valeurs ou format	Définition
34	Province ou territoire d'obtention du diplôme dans un domaine autre que l'ergothérapie 1 (Canada) Province ou territoire canadien dans lequel une formation dans un domaine autre que l'ergothérapie 1 a été suivie.	126	2	Voir l'annexe B	Codes des provinces ou des territoires
				97 : Non recueilli	L'élément de données n'est pas recueilli ou n'a pas été soumis par le fournisseur de données.
				98 : Sans objet	L'élément de données est recueilli mais ne s'applique pas.
				99 : Inconnu	Le collecteur ou le fournisseur de données n'est pas en mesure d'obtenir les données nécessaires pour un élément de données en particulier.
35	Pays d'obtention du diplôme dans un domaine autre que l'ergothérapie 1 Nom du pays dans lequel une formation dans un domaine autre que l'ergothérapie 1 a été suivie.	128	3	Voir l'annexe C	Codes des pays
				997 : Non recueilli	L'élément de données n'est pas recueilli ou n'a pas été soumis par le fournisseur de données.
				998 : Sans objet	L'élément de données est recueilli mais ne s'applique pas.
				999 : Inconnu	Le collecteur ou le fournisseur de données n'est pas en mesure d'obtenir les données nécessaires pour un élément de données en particulier.
36	Niveau de formation dans un domaine autre que l'ergothérapie 2 Niveau d'études postsecondaires accomplies dans un domaine autre que l'ergothérapie.	131	2	10 : Diplôme	Diplôme (ou équivalent) conféré par un collège, une université ou un établissement comparable. Renvoie à une formation dans un domaine autre que l'ergothérapie.
				20 : Baccalauréat	Diplôme de premier cycle obtenu dans une université ou un établissement comparable. Renvoie à une formation dans un domaine autre que l'ergothérapie.
				30 : Maîtrise	Diplôme universitaire de deuxième cycle. Renvoie à une formation dans un domaine autre que l'ergothérapie.
				40 : Doctorat	Diplôme universitaire de troisième cycle. Renvoie à une formation dans un domaine autre que l'ergothérapie.
				97 : Non recueilli	L'élément de données n'est pas recueilli ou n'a pas été soumis par le fournisseur de données.
				98 : Sans objet	L'élément de données est recueilli mais ne s'applique pas.
				99 : Inconnu	Le collecteur ou le fournisseur de données n'est pas en mesure d'obtenir les données nécessaires pour un élément de données en particulier.

Champ	Définition de l'élément de données	Octet de départ	Longueur	Valeurs ou format	Définition
37	Champ d'étude dans un domaine autre que l'ergothérapie 2. Champ d'études dans un domaine autre que l'ergothérapie 2. Tient compte de la formation autre que celle de base et celle supérieure en ergothérapie.	133	3	010 : Réadaptation générale	
				020 : Administration et gestion de la santé	
				030 : Administration publique	
				040 : Santé publique	
				050 : Kinésiologie et sciences des exercices	
				060 : Gériologie	
				070 : Psychologie	
				080 : Professions de la santé et sciences cliniques connexes	
				090 : Sciences biologiques, biomédicales et physiques	
				100 : Sciences sociales, arts et sciences humaines	
				110 : Enseignement	
				120 : Droit	
				130 : Affaires, gestion, marketing et autres domaines connexes	
				140 : Autre champ d'études	Champ d'études autre que l'ergothérapie, sans précision.
997 : Non recueilli	L'élément de données n'est pas recueilli ou n'a pas été soumis par le fournisseur de données.				
998 : Sans objet	L'élément de données est recueilli mais ne s'applique pas.				
999 : Inconnu	Le collecteur ou le fournisseur de données n'est pas en mesure d'obtenir les données nécessaires pour un élément de données en particulier.				
38	Année d'obtention du diplôme dans un domaine autre que l'ergothérapie 2 Année d'obtention du diplôme dans un domaine autre que l'ergothérapie 2.	136	4	Format : AAAA	Année valide
				9997 : Non recueilli	L'élément de données n'est pas recueilli ou n'a pas été soumis par le fournisseur de données.
				9998 : Sans objet	L'élément de données est recueilli mais ne s'applique pas.
				9999 : Inconnu	Le collecteur ou le fournisseur de données n'est pas en mesure d'obtenir les données nécessaires pour un élément de données en particulier.
39	Province ou territoire d'obtention du diplôme dans un domaine autre que l'ergothérapie 2 (Canada) Province ou territoire canadien dans lequel	140	2	Voir l'annexe B	Codes des provinces ou de territoires
				97 : Non recueilli	L'élément de données n'est pas recueilli ou n'a pas été soumis par le fournisseur de données.
				98 : Sans objet	L'élément de données est recueilli mais ne s'applique pas.

Champ	Définition de l'élément de données	Octet de départ	Longueur	Valeurs ou format	Définition
	une formation dans un domaine autre que l'ergothérapie 2 a été suivie.			99 : Inconnu	Le collecteur ou le fournisseur de données n'est pas en mesure d'obtenir les données nécessaires pour un élément de données en particulier.
40	Pays d'obtention du diplôme dans un domaine autre que l'ergothérapie 2 Pays dans lequel une formation dans un domaine autre que l'ergothérapie 2 a été suivie.	142	3	Voir l'annexe C	Codes des pays
				997 : Non recueilli	L'élément de données n'est pas recueilli ou n'a pas été soumis par le fournisseur de données.
				998 : Sans objet	L'élément de données est recueilli mais ne s'applique pas.
				999 : Inconnu	Le collecteur ou le fournisseur de données n'est pas en mesure d'obtenir les données nécessaires pour un élément de données en particulier.
41	Statut d'emploi Statut d'emploi d'une personne au moment de l'inscription ou du renouvellement (avec ou sans emploi).	145	2	10 : Travaille en ergothérapie	A un emploi (en tant qu'employé ou travailleur autonome) au moment de l'inscription.
				11 : Travaille en ergothérapie, est en congé	A un emploi (en tant qu'employé ou travailleur autonome) en ergothérapie et ne travaille pas en raison d'un congé (p. ex. un congé de maternité ou de paternité ou un congé autorisé).
				20 : Sans emploi et cherche un emploi en ergothérapie	Actuellement sans emploi et au moment de l'inscription cherche un emploi en ergothérapie.
				30 : Sans emploi et ne cherche pas d'emploi en ergothérapie	Actuellement sans emploi et au moment de l'inscription ne cherche pas d'emploi en ergothérapie.
				97 : Non recueilli	L'élément de données n'est pas recueilli ou n'a pas été soumis par le fournisseur de données.
				99 : Inconnu	Le collecteur ou le fournisseur de données n'est pas en mesure d'obtenir les données nécessaires pour un élément de données en particulier.
42	Catégorie du premier emploi Catégorie du premier emploi au moment de l'inscription ou du renouvellement.	147	2	10 : Employé permanent	Statut d'employé permanent avec une durée d'emploi indéterminée (aucune date de fin prévue) et un nombre d'heures de travail par semaine garanti ou fixe.
				20 : Employé temporaire	Statut d'employé temporaire avec une durée d'emploi déterminée, dont la date de début et la date de fin sont précisées par contrat, et un nombre d'heures de travail par semaine garanti ou fixe.

Champ	Définition de l'élément de données	Octet de départ	Longueur	Valeurs ou format	Définition
				30 : Employé occasionnel	Statut d'employé occasionnel, dont l'emploi ne prévoit pas un nombre d'heures de travail par semaine garanti ou fixe.
				34 : Employé, non précisé	Entente entre employeur et employé non précisée.
				40 : Employé autonome	Personne qui exerce la profession de façon autonome et qui exploite sa propre entreprise économique. Cette personne peut être le propriétaire actif d'une entreprise constituée ou non en personne morale, ou entretenir une relation d'affaires caractérisée par une entente verbale ou écrite selon laquelle elle accepte d'exécuter pour le payeur des travaux précis en contrepartie d'un paiement.
				97 : Non recueilli	L'élément de données n'est pas recueilli ou n'a pas été soumis par le fournisseur de données.
				98 : Sans objet	L'élément de données est recueilli mais ne s'applique pas.
				99 : Inconnu	Le collecteur ou le fournisseur de données n'est pas en mesure d'obtenir les données nécessaires pour un élément de données en particulier.
43	Statut Temps plein/Temps partiel au premier emploi Dans le cas du premier emploi, le statut officiel chez un employeur au moment de l'inscription ou du renouvellement. Si le statut officiel est inconnu, les classifications du statut selon les heures de travail habituelles.	149	2	10 : Temps plein	Le statut officiel avec l'employeur est à temps plein ou l'équivalent, ou les heures de travail habituelles sont égales ou supérieures à 30 heures par semaine.
				20 : Temps partiel	Le statut officiel avec l'employeur est à temps partiel ou les heures habituelles de travail sont inférieures à 30 heures par semaine.
				97 : Non recueilli	L'élément de données n'est pas recueilli ou n'a pas été soumis par le fournisseur de données.
				98 : Sans objet	L'élément de données est recueilli mais ne s'applique pas.
				99 : Inconnu	Le collecteur ou le fournisseur de données n'est pas en mesure d'obtenir les données nécessaires pour un élément de données en particulier.

Champ	Définition de l'élément de données	Octet de départ	Longueur	Valeurs ou format	Définition
44	Province ou territoire du premier emploi (Canada) Province ou territoire canadien du premier emploi au moment de l'inscription ou du renouvellement.	151	2	Voir l'annexe B	Codes des provinces ou des territoires
				97 : Non recueilli	L'élément de données n'est pas recueilli ou n'a pas été soumis par le fournisseur de données.
				98 : Sans objet	L'élément de données est recueilli mais ne s'applique pas.
				99 : Inconnu	Le collecteur ou le fournisseur de données n'est pas en mesure d'obtenir les données nécessaires pour un élément de données en particulier.
45	Pays du premier emploi Pays du premier emploi au moment de l'inscription ou du renouvellement.	153	3	Voir l'annexe C	Codes des pays
				997 : Non recueilli	L'élément de données n'est pas recueilli ou n'a pas été soumis par le fournisseur de données.
				998 : Sans objet	L'élément de données est recueilli mais ne s'applique pas.
				999 : Inconnu	Le collecteur ou le fournisseur de données n'est pas en mesure d'obtenir les données nécessaires pour un élément de données en particulier.
46	Code postal du premier emploi Au moment de l'inscription ou du renouvellement, le code postal assigné par Postes Canada. Il désigne le lieu de prestation des services ou celui de l'employeur ou du bureau (par exemple, si le lieu de l'employeur ou du bureau ne correspond pas au lieu de prestation des services et que le code postal connexe de ces derniers constitue le seul élément qui peut être fourni). Le lieu de prestation des services fait référence au lieu où la personne inscrite participe directement au domaine d'emploi de l'ergothérapie, soit les services directs, la gestion de la clientèle, l'administration, la formation ou la recherche.	156	6	Format : A9A9A9	Code postal à six caractères attribué par Postes Canada.
				999997 : Non recueilli	L'élément de données n'est pas recueilli ou n'a pas été soumis par le fournisseur de données.
				999998 : Sans objet	L'élément de données est recueilli mais ne s'applique pas.
				999999 : Inconnu	Le collecteur ou le fournisseur de données n'est pas en mesure d'obtenir les données nécessaires pour un élément de données en particulier.

Champ	Définition de l'élément de données	Octet de départ	Longueur	Valeurs ou format	Définition
47	Indicateur du lieu d'exercice par le code postal du premier emploi Un indicateur qui précise si le code postal du premier emploi correspond à un lieu de prestation des services. Le lieu de prestation des services fait référence au lieu où la personne inscrite participe directement au domaine d'emploi de l'ergothérapie, soit les services directs, la gestion de la clientèle, l'administration, la formation ou la recherche.	162	1	0 : Non	Le code postal ne correspond pas à un lieu de prestation des services. Le code postal renvoie à un employeur ou à un bureau qui est différent du lieu de prestation des services.
				1 : Oui	Le code postal correspond à un lieu de prestation des services.
				7 : Non recueilli	L'élément de données n'est pas recueilli ou n'a pas été soumis par le fournisseur de données.
				8 : Sans objet	L'élément de données est recueilli mais ne s'applique pas.
				9 : Inconnu	Le collecteur ou le fournisseur de données n'est pas en mesure d'obtenir les données nécessaires pour un élément de données en particulier.
48	Poste au premier emploi Au moment de l'inscription ou du renouvellement, le rôle principal au premier emploi (dans le cas des personnes qui jouent plusieurs rôles dans le cadre de leur emploi, préciser le poste lié au plus grand nombre d'heures de travail).	163	2	10 : Gestionnaire	Le professionnel exerce ses fonctions principales en gestion. Fonctions pouvant exiger la gestion d'un programme en particulier, allant de cadre inférieur à cadre supérieur.
				20 : Chef ou coordonnateur professionnel	Dispensateur de services directs qui assume un rôle de leadership dans la pratique professionnelle dans un milieu d'emploi.
				30 : Dispensateur de services directs	Professionnel qui fournit principalement des services directs d'ergothérapie, y compris la gestion de cas ou la consultation.
				40 : Enseignant	Professionnel qui exerce principalement en tant qu'enseignant pour un groupe cible en particulier.
				50 : Chercheur	Professionnel qui exerce principalement dans la recherche (élaboration et diffusion).
				60 : Autre	Poste qui n'a pas été précisé ailleurs.
				97 : Non recueilli	L'élément de données n'est pas recueilli ou n'a pas été soumis par le fournisseur de données.
				98 : Sans objet	L'élément de données est recueilli mais ne s'applique pas.
				99 : Inconnu	Le collecteur ou le fournisseur de données n'est pas en mesure d'obtenir les données nécessaires pour un élément de données en particulier.

Champ	Définition de l'élément de données	Octet de départ	Longueur	Valeurs ou format	Définition
49	<p>Type d'employeur au premier emploi Au moment de l'inscription ou du renouvellement pour le troisième emploi, le type d'employeur (que ce soit un employé ou un travailleur autonome). Il désigne le lieu de prestation des services. Le lieu de prestation des services fait référence au lieu où la personne inscrite participe directement au domaine d'emploi de l'ergothérapie, soit les services directs, la gestion de la clientèle, l'administration, la formation ou la recherche.</p>	165	3	010 : Hôpital général	Établissement de santé qui offre aux patients hospitalisés et aux patients en consultation externe tout un éventail de services de santé (par exemple, des soins médicaux, des soins chirurgicaux, des soins en psychiatrie, etc.). Comprend les hôpitaux spécialisés non précisés ailleurs.
				020 : Hôpital ou établissement de réadaptation	Établissement de santé qui se concentre surtout sur les soins en phase subaiguë et de réadaptation des patients hospitalisés et des patients en consultation externe.
				030 : Hôpital ou établissement de santé mentale	Établissement de santé qui offre des soins de courte durée ou des soins en phase subaiguë, aux patients hospitalisés et aux patients en consultation externe souffrant de problèmes de santé mentale.
				040 : Établissement de soins pour bénéficiaires internes	Établissement de santé autorisé ou réglementé dans lequel des infirmières qualifiées sur place et, le cas échéant, prêtes à intervenir immédiatement fournissent des soins infirmiers. Comprend les établissements de soins de longue durée, les établissements de soins infirmiers, les foyers de soins spéciaux et les résidences pour personnes âgées.
				050 : Résidence avec services	Milieu communautaire non institutionnel qui incorpore un milieu de vie partagé avec divers niveaux de services de soutien : supervision, tâches ménagères, soins personnels, services de repas, transport, activités sociales et loisirs, etc. Il se peut que les services de soins médicaux et de soins infirmiers soient limités. Comprend les foyers de groupe, les maisons de retraite, les maisons de services communautaires, les résidences, les logements supervisés et les milieux de vie collectifs.
				060 : Centre de santé communautaire	Organisme communautaire pouvant être le premier point de service et offrant un éventail de services de soins de santé primaires, sociaux ou externes, dont l'ergothérapie.

Champ	Définition de l'élément de données	Octet de départ	Longueur	Valeurs ou format	Définition
				070 : Agence et entreprise de visite	Organisme communautaire ou centre de pratique professionnelle en groupe qui a pour mission de dispenser des services de santé, y compris l'ergothérapie, dans le milieu du client tel que le domicile ou le lieu de travail.
				080 : Centre de pratique en groupe	Clinique ou centre de pratique professionnelle en milieu communautaire qui dispense surtout des services de santé sur place, y compris l'ergothérapie, par un groupe de professionnels de la santé. Les clients se rendent habituellement chez des professionnels afin de recevoir des services. D'autres membres du personnel de soutien peuvent également y participer, toutefois on vise surtout les professionnels de la santé en ce qui concerne la prestation des services.
				090 : Pratique seul	Centre de pratique professionnelle communautaire qui dispense des soins de santé en ergothérapie par un seul professionnel. Des membres du personnel de soutien peuvent également y participer, toutefois on vise surtout les professionnels de la santé en ce qui concerne la prestation des services.
				100 : Établissement d'enseignement postsecondaire	Établissement postsecondaire (université, collège ou établissement équivalent) dont la principale activité est l'enseignement.
				110 : École ou commission scolaire	École primaire, élémentaire ou secondaire (ou établissement équivalent) ou la commission scolaire connexe (ou entité équivalente) qui est responsable de la gouvernance et de la gestion des fonds attribués par les gouvernements provinciaux pour la formation.
				120 : Association, gouvernement ou organisme paragouvernemental	Organisme ou gouvernement qui s'occupe de la réglementation, de la défense des droits, de l'élaboration de politiques ou de programmes, de recherche ou de la protection du public à l'échelle nationale, provinciale, territoriale, régionale ou municipale.

Champ	Définition de l'élément de données	Octet de départ	Longueur	Valeurs ou format	Définition
				130 : Secteur industriel ou commercial	Entreprise ou industrie qui ne vise pas principalement la prestation directe de services de soins de santé, mais plutôt la santé des travailleurs, le développement de produits liés à la santé ou des activités commerciales complètement à l'extérieur du système de santé canadien.
				140 : Autre	Lieu de travail qui n'a pas été précisé ailleurs.
				997 : Non recueilli	L'élément de données n'est pas recueilli ou n'a pas été soumis par le fournisseur de données.
				998 : Sans objet	L'élément de données est recueilli mais ne s'applique pas.
				999 : Inconnu	Le collecteur ou le fournisseur de données n'est pas en mesure d'obtenir les données nécessaires pour un élément de données en particulier.
50	Champ d'activité du premier emploi Au moment de l'inscription ou du renouvellement, le principal volet des activités du premier emploi.	168	3	Remarque : <u>Le texte en caractères gras souligné</u> fait référence aux groupes et non aux valeurs.	
				Services directs — Les services fournis directement à un client ou conçus pour un client.	
				Services directs liés à la santé mentale	
				010 : Santé mentale	Services fournis aux clients souffrant de problèmes de santé mentale nécessitant des interventions qui font appel au maintien et à l'optimisation du rendement occupationnel d'une personne.
				Services directs liés à la santé physique ^{vi}	
				020 : Système neurologique	Services fournis aux clients souffrant de problèmes neurologiques nécessitant des interventions qui font appel au maintien et à l'optimisation du rendement occupationnel d'une personne.
				030 : Système musculo-squelettique	Services fournis aux clients souffrant de problèmes musculo-squelettiques nécessitant des interventions qui font appel au maintien et à l'optimisation du rendement occupationnel d'une personne.

vi. Les domaines de la pratique en santé physique ont été adaptés du International Classification of Functioning, Disability and Health (ICF). Source : Organisation mondiale de la Santé ICF. <http://www3.who.int/icf/onlinebrowser/icf.cfm>. Consulté le 15 janvier 2013.

Champ	Définition de l'élément de données	Octet de départ	Longueur	Valeurs ou format	Définition
				040 : Appareils cardiovasculaire et respiratoire	Services fournis aux clients souffrant de problèmes cardiovasculaires ou respiratoires nécessitant des interventions qui font appel au maintien et à l'optimisation du rendement occupationnel d'une personne.
				050 : Appareils digestif, métabolique et endocrinien	Services fournis aux clients souffrant de problèmes digestifs, métaboliques ou endocriniens nécessitant des interventions qui font appel au maintien et à l'optimisation du rendement occupationnel d'une personne.
				060 : Santé physique générale	Services fournis aux clients souffrant de problèmes liés à la santé physique générale nécessitant des interventions qui font appel au maintien et à l'optimisation du rendement occupationnel d'une personne.
				Autres services directs	
				070 : Réadaptation professionnelle	Services fournis dans le but de permettre aux clients de participer à des occupations productives.
				080 : Soins palliatifs ^{vii}	Services fournis dans le but de soulager la douleur et d'améliorer la qualité de vie des personnes souffrant d'une maladie à un stade avancé, ou qui sont mourants ou en deuil.
				090 : Promotion de la santé et bien-être	Services fournis dans le but d'améliorer la santé des clients par la promotion, la protection, la surveillance et l'évaluation de la santé de la population.
				100 : Autres services directs	Domaine de services directs qui n'a pas été précisé ailleurs.
				Gestion des services à la clientèle	
				120 : Gestion des services à la clientèle	Activités axées sur la gestion des services à la clientèle à l'échelle du continuum des soins de santé, particulièrement la coordination de divers services que l'on exige pour les soins aux clients.

vii. La définition des soins palliatifs a été adaptée à partir de celle de l'Association canadienne de soins palliatifs : Les soins palliatifs visent à soulager les souffrances et à améliorer la qualité de vie des personnes qui sont à un stade avancé de leur maladie, de celles qui sont en fin de vie, et de celles qui vivent un deuil. Source : Association canadienne de soins palliatifs. Foire aux questions 2012. http://www.chpca.net/menu_items/faqs.htm#faq_whatis. Consulté le 19 septembre 2012.

Champ	Définition de l'élément de données	Octet de départ	Longueur	Valeurs ou format	Définition
				130 : Gestion des services médico-juridiques offerts à la clientèle	Activités axées sur les conseils d'experts qui portent sur les questions médicales ou juridiques liées à l'ergothérapie pour les soins aux clients.
				Administration	
				110 : Services administratifs	Activités axées sur la gestion des services ou l'élaboration de politiques et de programmes.
				Enseignement	
				140 : Enseignement	Activités axées sur l'enseignement postsecondaire aux personnes inscrites à des programmes officiels d'enseignement.
				Recherche	
				150 : Recherche	Activités axées sur le développement des connaissances et la dissémination des résultats de recherche.
				Autre champ d'activité	
				160 : Autre champ d'activité	Champ d'activité qui n'a pas été précisé ailleurs.
				997 : Non recueilli	L'élément de données n'est pas recueilli ou n'a pas été soumis par le fournisseur de données.
				998 : Sans objet	L'élément de données est recueilli mais ne s'applique pas.
				999 : Inconnu	Le collecteur ou le fournisseur de données n'est pas en mesure d'obtenir les données nécessaires pour un élément de données en particulier.
51	Nombre d'heures de travail habituelles par semaine au premier emploi Au moment de l'inscription ou du renouvellement pour le deuxième emploi, le total	171	2	Format : ##	Nombre total d'heures de travail par semaine, jusqu'à 99 heures. Deux chiffres.
				97 : Non recueilli	L'élément de données n'est pas recueilli ou n'a pas été soumis par le fournisseur de données.
				98 : Sans objet	L'élément de données est recueilli mais ne s'applique pas.

Champ	Définition de l'élément de données	Octet de départ	Longueur	Valeurs ou format	Définition
	habituel (c.-à-d. typique ou moyen) d'heures par semaine de travail lié à la pratique. Pour les personnes inscrites dans une catégorie d'emploi « employé/employeur », les heures indiquées comprennent toutes les heures de travail sans toutefois dépasser le nombre d'heures (y compris les heures supplémentaires) prévues, approuvées et reconnues. En ce qui concerne les professionnels autonomes, les heures indiquées comprennent toutes les heures de travail (par exemple, le temps de déplacement, la préparation et la prestation des services).			99 : Inconnu	Le collecteur ou le fournisseur de données n'est pas en mesure d'obtenir les données nécessaires pour un élément de données en particulier.
52	Source de financement du premier emploi Au moment de l'inscription ou du renouvellement, la principale source de financement du premier emploi.	173	2	10 : Secteur public et gouvernemental	Source principale de financement des activités professionnelles : secteur public.
				20 : Secteur privé ou clients	Source principale de financement des activités professionnelles : secteur privé ou client.
				30 : Secteurs public et privé	Financement des activités professionnelles dérivé d'une combinaison de sources des secteurs public et privé.
				40 : Autre source de financement	Source de financement non précisée ailleurs.
				97 : Non recueilli	L'élément de données n'est pas recueilli ou n'a pas été soumis par le fournisseur de données.
				98 : Sans objet	L'élément de données est recueilli mais ne s'applique pas.
				99 : Inconnu	Le collecteur ou le fournisseur de données n'est pas en mesure d'obtenir les données nécessaires pour un élément de données en particulier.

Champ	Définition de l'élément de données	Octet de départ	Longueur	Valeurs ou format	Définition
53	Groupe d'âge des clients au premier emploi Au moment de l'inscription ou du renouvellement, le principal groupe d'âge des clients à qui l'on fournit des services directs (domaine de pratique) au premier emploi.	175	2	10 : Âge préscolaire	Clients d'âge préscolaire de 0 à 4 ans, inclusivement.
				20 : Âge scolaire	Clients d'âge scolaire de 5 à 17 ans, inclusivement.
				21 : Tout client non adulte	Clients de 0 à 17 ans, inclusivement.
				30 : Adultes	Clients adultes de 18 à 64 ans, inclusivement.
				40 : Personnes âgées	Clients adultes plus âgés qui ont 65 ans et plus.
				41 : Tout client adulte	Clients âgés de 18 ans et plus
				44 : Tous âges confondus	Clients de tous âges
				97 : Non recueilli	L'élément de données n'est pas recueilli ou n'a pas été soumis par le fournisseur de données.
				98 : Sans objet	L'élément de données est recueilli mais ne s'applique pas.
				99 : Inconnu	Le collecteur ou le fournisseur de données n'est pas en mesure d'obtenir les données nécessaires pour un élément de données en particulier.
54	Catégorie du deuxième emploi Catégorie du deuxième emploi au moment de l'inscription ou du renouvellement.	177	2	10 : Employé permanent	Voir l'élément 42
				20 : Employé temporaire	
				30 : Employé occasionnel	
				34 : Employé, non précisé	
				40 : Employé autonome	
				97 : Non recueilli	
				98 : Sans objet	
55	Statut Temps plein/Temps partiel au deuxième emploi Au moment de l'inscription ou du renouvellement, le statut officiel avec l'employeur ou s'il est inconnu, la classification du statut fondé sur les heures habituelles travaillées.	179	2	10 : Temps plein	Voir l'élément 43
				20 : Temps partiel	
				97 : Non recueilli	
				98 : Sans objet	
				99 : Inconnu	

Champ	Définition de l'élément de données	Octet de départ	Longueur	Valeurs ou format	Définition
56	Province ou territoire du deuxième emploi (Canada) Province ou territoire du deuxième emploi au moment de l'inscription ou du renouvellement.	181	2	Voir l'annexe B	Voir l'élément 44
				97 : Non recueilli	
				98 : Sans objet	
				99 : Inconnu	
57	Pays du deuxième emploi Pays du deuxième emploi au moment de l'inscription ou du renouvellement.	183	3	Voir l'annexe C	Voir l'élément 45
				997 : Non recueilli	
				998 : Sans objet	
				999 : Inconnu	
58	Code postal du deuxième emploi Au moment de l'inscription ou du renouvellement, le code postal assigné par Postes Canada. Il désigne le lieu de prestation des services ou celui de l'employeur ou du bureau administratif (par exemple, si le lieu de l'employeur ou du bureau ne correspond pas au lieu de prestation des services et que le code postal connexe de ces derniers constitue le seul élément qui peut être fourni). Le lieu de prestation des services fait référence au lieu où la personne inscrite participe directement au domaine d'emploi de l'ergothérapie, soit les services directs, la gestion de la clientèle, l'administration, la formation ou la recherche.	186	6	Format : A9A9A9	Voir l'élément 46
				999997 : Non recueilli	
				999998 : Sans objet	
				999999 : Inconnu	
59	Indicateur du lieu d'exercice par le code postal du deuxième emploi Un indicateur qui précise si le code postal du deuxième emploi correspond ou non à un lieu de prestation des services.	192	1	0 : Non	Voir l'élément 47
				1 : Oui	
				7 : Non recueilli	
				8 : Sans objet	
				9 : Inconnu	

Champ	Définition de l'élément de données	Octet de départ	Longueur	Valeurs ou format	Définition
60	Poste au deuxième emploi Au moment de l'inscription ou du renouvellement, le rôle principal au deuxième emploi (dans le cas des personnes qui jouent plusieurs rôles dans le cadre de leur emploi, préciser le poste lié au plus grand nombre d'heures de travail).	193	2	10 : Gestionnaire	Voir l'élément 48
				20 : Chef ou coordonnateur professionnel	
				30 : Dispensateur de services directs	
				40 : Enseignant	
				50 : Chercheur	
				60 : Autre	
				97 : Non recueilli	
				98 : Sans objet	
				99 : Inconnu	
61	Type d'employeur au deuxième emploi Au moment de l'inscription ou du renouvellement pour le deuxième emploi, le type d'employeur (employé ou travailleur autonome). Il désigne le lieu de prestations des services. Le lieu de prestation des services fait référence au lieu où la personne inscrite participe directement à l'ergothérapie, soit les services directs, la gestion de la clientèle, l'administration, la formation ou la recherche.	195	3	010 : Hôpital général	Voir l'élément 49
				020 : Hôpital ou établissement de réadaptation	
				030 : Hôpital ou établissement de santé mentale	
				040 : Établissement de soins pour bénéficiaires internes	
				050 : Résidence avec services	
				060 : Centre de santé communautaire	
				070 : Agence et entreprise de visite	
				080 : Centre de pratique en groupe	
				090 : Pratique seul	
				100 : Établissement d'enseignement postsecondaire	
				110 : École ou commission scolaire	
				120 : Association, gouvernement ou organisme paragouvernemental	
				130 : Secteur industriel ou commercial	
				140 : Autre	
				997 : Non recueilli	
				998 : Sans objet	
999 : Inconnu					

Champ	Définition de l'élément de données	Octet de départ	Longueur	Valeurs ou format	Définition
62		198	3	<p>Remarque : Le texte en caractères gras souligné fait référence aux regroupements et non aux valeurs.</p> <p>Services directs — Les services fournis directement à un client ou conçus pour un client.</p> <p>Services directs liés à la santé mentale</p> <p>010 : Santé mentale Voir l'élément 50</p> <p>Services directs liés à la santé physique^{viii}</p> <p>020 : Système neurologique Voir l'élément 50</p> <p>030 : Système musculo-squelettique</p> <p>040 : Appareils cardiovasculaire et respiratoire</p> <p>050 : Appareils digestif, métabolique et endocrinien</p> <p>060 : Santé physique générale</p> <p>Autres services directs</p> <p>070 : Réadaptation professionnelle Voir l'élément 50</p> <p>080 : Soins palliatifs^{ix}</p> <p>090 : Promotion de la santé et bien-être</p> <p>100 : Autres services directs</p> <p>Gestion des services à la clientèle</p> <p>120 : Gestion des services à la clientèle Voir l'élément 50</p> <p>130 : Gestion des services médico-juridiques offerts à la clientèle</p> <p>Administration</p> <p>110 : Services administratifs Voir l'élément 50</p> <p>Enseignement</p> <p>140 : Enseignement Voir l'élément 50</p>	

viii. Les domaines de la pratique en santé physique ont été adaptés du International Classification of Functioning, Disability and Health (ICF) (en ligne) Organisation mondiale de la Santé. Source : Organisation mondiale de la Santé ICF. <http://www3.who.int/icf/onlinebrowser/icf.cfm>. Consulté le 15 janvier 2013.

ix. La définition des soins palliatifs a été adaptée à partir de celle de l'Association canadienne de soins palliatifs : Les soins palliatifs visent à soulager les souffrances et à améliorer la qualité de vie des personnes qui sont à un stade avancé de leur maladie, de celles qui sont en fin de vie, et de celles qui vivent un deuil. Source : Association canadienne de soins palliatifs. Foire aux questions, 2012. http://www.chpca.net/menu_items/faqs.htm#faq_what. Consulté le 19 septembre 2012.

Champ	Définition de l'élément de données	Octet de départ	Longueur	Valeurs ou format	Définition
				Recherche	
				150 : Recherche	Voir l'élément 50
				Autre champ d'activité	
				160 : Autre champ d'activité	Voir l'élément 50
				997 : Non recueilli	
				998 : Sans objet	
				999 : Inconnu	
63	Nombre d'heures de travail habituelles par semaine au deuxième emploi Au moment de l'inscription ou du renouvellement pour le deuxième emploi, le total habituel (c.-à-d. typique ou moyen) d'heures par semaine de travail lié à la pratique. Pour les personnes inscrites dans une catégorie d'emploi « employé/employeur », les heures indiquées comprennent toutes les heures de travail sans toutefois dépasser le nombre d'heures (y compris les heures supplémentaires) prévues, approuvées et reconnues. En ce qui concerne les professionnels autonomes, les heures indiquées comprennent toutes les heures de travail (par exemple, le temps de déplacement, la préparation et la prestation des services).	201	2	Format : ##	Voir l'élément 51
				97 : Non recueilli	
				98 : Sans objet	
				99 : Inconnu	
64	Source de financement du deuxième emploi Au moment de l'inscription ou du renouvellement, la principale source de financement du deuxième emploi.	203	2	10 : Secteur public et gouvernemental	Voir l'élément 52
				20 : Secteur privé ou clients	
				30 : Secteurs public et privé	
				40 : Autre source de financement	
				97 : Non recueilli	
				98 : Sans objet	
				99 : Inconnu	

Champ	Définition de l'élément de données	Octet de départ	Longueur	Valeurs ou format	Définition
65	Groupe d'âge des clients au deuxième emploi Au moment de l'inscription ou du renouvellement, le principal groupe d'âge des clients à qui l'on fournit des services directs (champ d'activité) du deuxième emploi.	205	2	10 : Âge préscolaire	Voir l'élément 53
				20 : Âge scolaire	
				21 : Tout client non adulte	
				30 : Adultes	
				40 : Personnes âgées	
				41 : Tout client adulte	
				44 : Tous âges confondus	
				97 : Non recueilli	
				98 : Sans objet	
				99 : Inconnu	
66	Catégorie du troisième emploi Catégorie du troisième emploi au moment de l'inscription ou du renouvellement.	207	2	10 : Employé permanent	Voir l'élément 54
				20 : Employé temporaire	
				30 : Employé occasionnel	
				34 : Employé, non précisé	
				40 : Employé autonome	
				97 : Non recueilli	
				98 : Sans objet	
67	Statut Temps plein/ Temps partiel au troisième emploi Au moment de l'inscription ou du renouvellement, le statut officiel avec l'employeur ou s'il est inconnu, la classification du statut fondé sur les heures habituelles travaillées.	209	2	10 : Temps plein	Voir l'élément 55
				20 : Temps partiel	
				97 : Non recueilli	
				98 : Sans objet	
				99 : Inconnu	

Champ	Définition de l'élément de données	Octet de départ	Longueur	Valeurs ou format	Définition
68	Province ou territoire du troisième emploi (Canada) Province ou territoire canadien du troisième emploi au moment de l'inscription ou du renouvellement.	211	2	Voir l'annexe B	Voir l'élément 56
				97 : Non recueilli	
				98 : Sans objet	
				99 : Inconnu	
69	Pays du troisième emploi Pays du troisième emploi au moment de l'inscription ou du renouvellement.	213	3	Voir l'annexe C	Voir l'élément 57
				997 : Non recueilli	
				998 : Sans objet	
				999 : Inconnu	
70	Code postal du troisième emploi Au moment de l'inscription ou du renouvellement, le code postal assigné par Postes Canada au lieu de travail du troisième emploi. Il désigne le lieu de prestation des services ou celui de l'employeur ou du bureau administratif (par exemple, si le lieu de l'employeur ou du bureau ne correspond pas au lieu de prestation des services et que le code postal connexe de ces derniers constitue le seul élément qui peut être fourni). Le lieu de prestation des services fait référence au lieu où la personne inscrite participe directement au domaine d'emploi de l'ergothérapie, soit les services directs, la gestion de la clientèle, l'administration, la formation ou la recherche.	216	6	Format : A9A9A9	Voir l'élément 58
				999997 : Non recueilli	
				999998 : Sans objet	
				999999 : Inconnu	
71	Indicateur du lieu d'exercice par le code postal du troisième emploi Un indicateur qui précise si le code postal du troisième emploi correspond ou non à un lieu de prestation des services.	222	1	0 : Non	Voir l'élément 59
				1 : Oui	
				7 : Non recueilli	
				8 : Sans objet	
				9 : Inconnu	

Champ	Définition de l'élément de données	Octet de départ	Longueur	Valeurs ou format	Définition
72	Poste au troisième emploi Au moment de l'inscription ou du renouvellement, le rôle principal au troisième emploi (dans le cas des personnes qui jouent plusieurs rôles dans le cadre de leur emploi, préciser le poste lié au plus grand nombre d'heures de travail).	223	2	10 : Gestionnaire	Voir l'élément 60
				20 : Chef ou coordonnateur professionnel	
				30 : Dispensateur de services directs	
				40 : Enseignant	
				50 : Chercheur	
				60 : Autre	
				97 : Non recueilli	
				98 : Sans objet	
				99 : Inconnu	
73	Type d'employeur au troisième emploi Au moment de l'inscription ou du renouvellement pour le troisième emploi, le type d'employeur (que ce soit un employé ou un travailleur autonome). Il s'agit du lieu de prestations des services. Le lieu de prestation des services fait référence au lieu où la personne inscrite participe directement au domaine d'emploi de l'ergothérapie, soit les services directs, la gestion de la clientèle, l'administration, la formation ou la recherche.	225	3	010 : Hôpital général	Voir l'élément 61
				020 : Hôpital ou établissement de réadaptation	
				030 : Hôpital ou établissement de santé mentale	
				040 : Établissement de soins pour bénéficiaires internes	
				050 : Résidence avec services	
				060 : Centre de santé communautaire	
				070 : Agence et entreprise de visite	
				080 : Centre de pratique en groupe	
				090 : Pratique seul	
				100 : Établissement d'enseignement postsecondaire	
				110 : École ou commission scolaire	
				120 : Association, gouvernement ou organisme paragouvernemental	
				130 : Secteur industriel ou commercial	
				140 : Autre	
				997 : Non recueilli	
				998 : Sans objet	
999 : Inconnu					

Champ	Définition de l'élément de données	Octet de départ	Longueur	Valeurs ou format	Définition
74	Champ d'activité du troisième emploi Au moment de l'inscription ou du renouvellement, le principal volet des activités du troisième emploi.	228	3	<p>Remarque : Le texte en caractères gras souligné fait référence aux regroupements et non aux valeurs.</p> <p>Services directs — Les services fournis directement à un client ou conçus pour un client.</p> <p>Services directs liés à la santé mentale</p> <p>010 : Santé mentale Voir l'élément 62</p> <p>Services directs liés à la santé physique^x</p> <p>020 : Système neurologique Voir l'élément 62</p> <p>030 : Système musculo-squelettique</p> <p>040 : Appareils cardiovasculaire et respiratoire</p> <p>050 : Appareils digestif, métabolique et endocrinien</p> <p>060 : Santé physique générale</p> <p>Autres services directs</p> <p>070 : Réadaptation professionnelle Voir l'élément 62</p> <p>080 : Soins palliatifs^{xi}</p> <p>090 : Promotion de la santé et bien-être</p> <p>100 : Autres services directs</p> <p>Gestion des services à la clientèle</p> <p>120 : Gestion des services à la clientèle Voir l'élément 62</p> <p>130 : Gestion des services médico-juridiques offerts à la clientèle</p> <p>Administration</p> <p>110 : Services administratifs Voir l'élément 62</p> <p>Enseignement</p> <p>140 : Enseignement Voir l'élément 62</p>	

x. Les domaines de la pratique en santé physique ont été adaptés de l'International Classification of Functioning, Disability and Health (ICF). Source : Organisation mondiale de la Santé ICF. <http://www3.who.int/icf/onlinebrowser/icf.cfm>. Consulté le 15 janvier 2013.

xi. La définition des soins palliatifs a été adaptée à partir de celle de l'Association canadienne de soins palliatifs : Les soins palliatifs visent à soulager les souffrances et à améliorer la qualité de vie des personnes qui sont à un stade avancé de leur maladie, de celles qui sont en fin de vie, et de celles qui vivent un deuil. Source : Association canadienne de soins palliatifs, Foire aux questions, 2012. http://www.chpca.net/menu_items/faqs.htm#faq_what. Consulté le 19 septembre 2012.

Champ	Définition de l'élément de données	Octet de départ	Longueur	Valeurs ou format	Définition
				Recherche 150 : Recherche	Voir l'élément 62
				Autre champ d'activité 160 : Autre champ d'activité 997 : Non recueilli 998 : Sans objet 999 : Inconnu	Voir l'élément 62
75	Nombre d'heures de travail habituelles par semaine au troisième emploi Au moment de l'inscription ou du renouvellement pour le troisième emploi, le total habituel (c.-à-d. typique ou moyen) d'heures par semaine de travail lié à la pratique. Pour les personnes inscrites dans une catégorie d'emploi « employé/employeur », les heures indiquées comprennent toutes les heures de travail sans toutefois dépasser le nombre d'heures (y compris les heures supplémentaires) prévues, approuvées et reconnues. En ce qui concerne les professionnels autonomes, les heures indiquées comprennent toutes les heures de travail (par exemple, le temps de déplacement, la préparation et la prestation des services).	231	2	Format : ## 97 : Non recueilli 98 : Sans objet 99 : Inconnu	Voir l'élément 63
76	Source de financement du troisième emploi Au moment de l'inscription ou du renouvellement, la principale source de financement du troisième emploi.	233	2	10 : Secteur public et gouvernemental 20 : Secteur privé ou clients 30 : Secteurs public et privé 40 : Autre source de financement 97 : Non recueilli 98 : Sans objet 99 : Inconnu	Voir l'élément 64

Champ	Définition de l'élément de données	Octet de départ	Longueur	Valeurs ou format	Définition
77	Groupe d'âge des clients au troisième emploi Au moment de l'inscription ou du renouvellement, le principal groupe d'âge des clients à qui l'on fournit des services directs (champ d'activité) du troisième emploi.	235	2	10 : Âge préscolaire	Voir l'élément 65
				20 : Âge scolaire	
				21 : Tout client non adulte	
				30 : Adultes	
				40 : Personnes âgées	
				41 : Tout client adulte	
				44 : Tous âges confondus	
				97 : Non recueilli	
				98 : Sans objet	
99 : Inconnu					
78	Date d'inscription Date attribuée par le collecteur primaire de données qui indique que les données fournies correspondent aux paramètres de la période de collecte des données attribuées par l'ICIS à chaque province et territoire qui soumet de l'information.	237	6	Format : AAAAMM	Année (quatre chiffres) et mois (deux chiffres)

7 Traitement des fichiers et des enregistrements

Après avoir reçu les fichiers, l'ICIS les traite avant de les intégrer à la BDE. Le traitement des fichiers se déroule comme suit :

7.1 Validation de l'intégrité des fichiers

- La validation de l'intégrité des fichiers consiste à vérifier les caractéristiques physiques des fichiers de données. Le contenu de la fiche de contrôle fait l'objet d'une vérification pour s'assurer qu'aucune erreur ne s'y est glissée et les enregistrements sont comptés. Ce compte est effectué afin de vérifier si le nombre d'enregistrements individuels correspond à celui indiqué dans la fiche de contrôle. Chaque enregistrement détaillé fait également l'objet d'une vérification pour s'assurer que sa longueur respecte les spécifications.
- Si un fichier est jugé insatisfaisant à l'étape de validation de l'intégrité, il est rejeté en entier et un rapport d'erreur est produit.

7.2 Validation des enregistrements

- La validation des enregistrements sert à valider les éléments de données formant chaque enregistrement et à en vérifier le format, le contenu et la cohérence interne.
- Les champs sont validés (par exemple, les seules valeurs possibles dans le champ Sexe sont M pour *homme*, F pour *femme*, 7 pour élément de donnée *non recueilli* et 9 pour élément de donnée *inconnu*).
- Les relations logiques entre les différents champs sont également vérifiées. Par exemple, une erreur est détectée si le champ Année d'obtention du diplôme contient une valeur inférieure à celle du champ Année de naissance.
- Si les codes soumis ne correspondent pas aux codes normalisés de l'ICIS, ou si une relation logique fait défaut, un rapport d'erreur est produit et l'enregistrement n'est pas intégré à la BDE.

7.3 Erreur et correction

- Les rapports d'erreurs sont transmis au fournisseur de données concerné. L'analyse des erreurs est effectuée par le fournisseur de données conjointement avec l'ICIS, puis le fournisseur doit corriger les erreurs. Il s'agit d'un processus itératif qui nécessite un dialogue permanent entre l'ICIS et le fournisseur de données dans les semaines qui suivent la soumission du fichier. L'ICIS s'attend à ce que le fournisseur corrige les données sources et soumette à nouveau le fichier en entier, à savoir les enregistrements initiaux sans erreur et les enregistrements corrigés.

Annexe A — Codes des fournisseurs de données

Valeur	Fournisseur de données	Province ou territoire de soumission de données correspondant
NL001	Newfoundland and Labrador Occupational Therapy Board	Terre-Neuve-et-Labrador
PE001	Prince Edward Island Occupational Therapy Registration Board	Île-du-Prince-Édouard
NS001	College of Occupational Therapists of Nova Scotia	Nouvelle-Écosse
NB001	Association des ergothérapeutes du Nouveau-Brunswick	Nouveau-Brunswick
QC001	Ordre des ergothérapeutes du Québec	Québec
ON001	Ordre des ergothérapeutes de l'Ontario	Ontario
MB001	College of Occupational Therapists of Manitoba	Manitoba
SK001	Saskatchewan Society of Occupational Therapists	Saskatchewan
AB001	Alberta College of Occupational Therapists	Alberta
BC001	College of Occupational Therapists of British Columbia	Colombie-Britannique
NT001	Association canadienne des ergothérapeutes	Territoires du Nord-Ouest
YT001	Association canadienne des ergothérapeutes	Yukon
NU001	Association canadienne des ergothérapeutes	Nunavut

Source

Institut canadien d'information sur la santé.

Annexe B — Codes des provinces et des territoires

Valeur	Code de valeur
NL	Terre-Neuve-et-Labrador
PE	Île-du-Prince-Édouard
NS	Nouvelle-Écosse
NB	Nouveau-Brunswick
QC	Québec
ON	Ontario
MB	Manitoba
SK	Saskatchewan
AB	Alberta
BC	Colombie-Britannique
YT	Yukon
NT	Territoires du Nord-Ouest
NU	Nunavut

Sources

Guide postal canadien. <http://www.postescanada.ca/tools/pg/manual/PGaddress-f.pdf>.

ISO 3166-2 : 1998, Codes pour la représentation des noms de pays et de leurs subdivisions —
Partie 2 : Code pour les subdivisions de pays.

Annexe C — Codes des pays

Si vous avez de la difficulté à trouver le code approprié, veuillez contacter le chef de section, Bases de données sur les ergothérapeutes, à bde@icis.ca.

Code	Nom du pays*
AFG	Afghanistan
ALA	Åland (Îles d')
ALB	Albanie
DZA	Algérie
ASM	Samoa américaines
AND	Andorre
AGO	Angola
AIA	Anguilla
ATA	Antarctique†
ATG	Antigua-et-Barbuda
ARG	Argentine
ARM	Arménie
ABW	Aruba
AUS	Australie
AUT	Autriche
AZE	Azerbaïdjan
BHS	Bahamas
BHR	Bahreïn
BGD	Bangladesh
BRB	Barbade
BLR	Bélarus
BEL	Belgique
BLM	Saint-Barthélemy
BLZ	Belize
BEN	Bénin
BMU	Bermudes
BTN	Bhoutan
BOL	Bolivie, État plurinational de
BIH	Bosnie-Herzégovine
BWA	Botswana
BVT	Bouvet, île†
BRA	Brésil
IOT	Océan Indien, Territoire britannique de l'†
BRN	Brunei Darussalam
BGR	Bulgarie
BFA	Burkina Faso

Code	Nom du pays*
BDI	Burundi
KHM	Cambodge
CMR	Cameroun
Can.	Canada
CPV	Cap-Vert
CYM	Caïmans, îles
CAF	République centrafricaine
TCD	Tchad
CHL	Chili
CHN	Chine
CXR	Christmas, île [†]
CCK	Cocos (Keeling), îles [†]
COL	Colombie
COM	Comores
COG	Congo
COD	Congo, République démocratique du
COK	Cook, îles
CRI	Costa Rica
CIV	Côte d'Ivoire
HRV	Croatie
CUB	Cuba
CYP	Chypre
CZE	République tchèque
DNK	Danemark
DJI	Djibouti
DMA	Dominique
DOM	République dominicaine
ECU	Équateur
EGY	Égypte
SLV	El Salvador
GNQ	Guinée équatoriale
ERI	Érythrée
EST	Estonie
ETH	Éthiopie
FRO	Féroé, îles
FLK	Falkland (Malouines), îles
FJI	Fidji
FIN	Finlande
FRA	France
GUF	Guyane française
PYF	Polynésie française

Code	Nom du pays*
ATF	Terres australes françaises [†]
GAB	Gabon
GMB	Gambie
GEO	Georgie
DEU	Allemagne
GHA	Ghana
GIB	Gibraltar
GRC	Grèce
GRL	Groenland
GRD	Grenade
GLP	Guadeloupe
GUM	Guam
GTM	Guatemala
GGY	Guernesey
GIN	Guinée
GNB	Guinée-Bissau
GUY	Guyana
HTI	Haïti
HMD	Heard, Île et McDonald, îles [†]
VAT	Saint-Siège (État de la Cité du Vatican)
HND	Honduras
HKG	Hong Kong
HUN	Hongrie
ISL	Islande
IND	Inde
IDN	Indonésie
IRN	Iran, République islamique d'
IRQ	Iraq
IRL	Irlande
IMN	Man, île de
ISR	Israël
ITA	Italie
JAM	Jamaïque
JPN	Japon
JEY	Jersey
JOR	Jordanie
KAZ	Kazakhstan
KEN	Kenya
KIR	Kiribati
PRK	Corée, République populaire démocratique de
KOR	Corée, République de

Code	Nom du pays*
KWT	Koweït
KGZ	Kirghizistan
LAO	Lao, République démocratique populaire
LVA	Lettonie
LBN	Liban
LSO	Lesotho
LBR	Libéria
LBY	Libyenne, Jamahiriya arabe
LIE	Liechtenstein
LTU	Lituanie
LUX	Luxembourg
GAP	Macao
MAF	Saint-Martin
MKD	Macédoine, ex-République yougoslave de
MDG	Madagascar
MWI	Malawi
MYS	Malaisie
MDV	Maldives
MLI	Mali
MLT	Malte
MHL	Marshall, îles
MTQ	Martinique
MRT	Mauritanie
MUS	Maurice
MYT	Mayotte
MEX	Mexique
FSM	Micronésie, États fédérés de
MDA	Moldavie
MCO	Monaco
MNG	Mongolie
MNE	Monténégro
MSR	Montserrat
MAR	Maroc
MOZ	Mozambique
MMR	Myanmar
NAM	Namibie
NRU	Nauru
NPL	Népal
NLD	Pays-Bas
ANT	Antilles néerlandaises
NCL	Nouvelle-Calédonie

Code	Nom du pays*
NZL	Nouvelle-Zélande
NIC	Nicaragua
NER	Niger
NGA	Nigeria
NIU	Nioué
NFK	Norfolk, île
MNP	Mariannes du Nord, îles
NOR	Norvège
PSE	Palestinien occupé, Territoire
OMN	Oman
PAK	Pakistan
PLW	Palaos
PAN	Panama
PNG	Papouasie-Nouvelle-Guinée
PRY	Paraguay
Par :	Pérou
PHL	Philippines
PCN	Pitcairn
POL	Pologne
PRT	Portugal
PRI	Puerto Rico
QAT	Qatar
REU	Réunion
ROU	Roumanie
RUS	Russie, Fédération de
RWA	Rwanda
SHN	Sainte-Hélène, Ascension et Tristan da Cunha
KNA	Saint-Kitts-et-Nevis
LCA	Sainte-Lucie
SPM	Saint-Pierre et Miquelon
VCT	Saint-Vincent-et-les Grenadines
WSM	Samoa
SMR	Saint-Marin
STP	Sao Tomé-et-Principe
SAU	Arabie saoudite
SEN	Sénégal
SRB	Serbie
SYC	Seychelles
SLE	Sierra Leone
SGP	Singapour
SVK	Slovaquie

Code	Nom du pays*
SVN	Slovénie
SLB	Salomon, îles
SOM	Somalie
ZAF	Afrique du Sud
SGS	Géorgie du Sud et îles Sandwich du Sud
ESP	Espagne
LKA	Sri Lanka
SDN	Soudan
SUR	Suriname
SJM	Svalbard et île de Jan Mayen
SWZ	Swaziland
SWE	Suède
CHE	Suisse
SYR	République arabe syrienne
TWN	Taiwan, province de Chine
TJK	Tadjikistan
TZA	Tanzanie, République-Unie de
THA	Thaïlande
TLS	Timor-Leste
TGO	Togo
TKL	Tokelau
TON	Tonga
TTO	Trinité-et-Tobago
TUN	Tunisie
TUR	Turquie
TKM	Turkménistan
TCA	Turks et Caicos, îles
TUV	Tuvalu
UGA	Ouganda
UKR	Ukraine
ARE	Émirats arabes unis
GBR	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
UMI	États-Unis, îles mineures éloignées des
USA	États-Unis
URY	Uruguay
UZB	Ouzbékistan
VUT	Vanuatu
VEN	Venezuela
VNM	Viêt Nam
VGB	Vierges britanniques, îles
VIR	Vierges américaines, îles

Code	Nom du pays*
WLF	Wallis-et-Futuna, îles
ESH	Sahara-Occidental
YEM	Yémen
ZMB	Zambie
ZWE	Zimbabwe

Remarques

* Données vérifiées auprès de la United Nation Statistics Division.

† N'est pas un pays mais le territoire d'un autre pays; peut être une réserve naturelle.

Source

HL7; ISO 3166 décembre 2006 — représentation variable à 3 caractères alphabétiques.

Annexe D — Codes des universités canadiennes

Code SIAE	Nom de l'établissement postsecondaire
59001000	University of British Columbia — établissement père
48001000	University of Alberta — établissement père
46005000	University of Manitoba — établissement père
35015000	University of Toronto — établissement père
35018000	University of Western Ontario — établissement père
35007000	McMaster University — établissement père
35011000	Queen's University — établissement père
35010000	Université d'Ottawa — établissement mère
24003000	Université de Montréal — établissement père
24002000	Université McGill
24005000	Université Laval
24006000	Université de Sherbrooke
24011000	Université du Québec à Trois-Rivières
12004000	Université Dalhousie

Source

Statistique Canada. La liste ci-dessus est tirée du jeu de codes sur les établissements postsecondaires utilisé par Statistique Canada dans le Système d'information amélioré sur les étudiants (SIAE). Le SIAE est l'enquête nationale qui permet à Statistique Canada de publier de l'information sur les effectifs scolaires et les diplômés du secteur de l'éducation postsecondaire canadien. Pour en savoir davantage, rendez-vous sur le site Web de Statistique Canada à l'adresse : <http://www.statcan.gc.ca/concepts/psis-siep/index-fra.htm>.

La production du présent rapport est rendue possible grâce à un apport financier de Santé Canada et des gouvernements provinciaux et territoriaux. Les opinions exprimées dans ce rapport ne représentent pas nécessairement celles de Santé Canada ou celles des gouvernements provinciaux et territoriaux.

Tous droits réservés.

Le contenu de cette publication peut être reproduit tel quel, en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit, uniquement à des fins non commerciales pourvu que l'Institut canadien d'information sur la santé soit clairement identifié comme le titulaire du droit d'auteur. Toute reproduction ou utilisation de cette publication et de son contenu à des fins commerciales requiert l'autorisation écrite préalable de l'Institut canadien d'information sur la santé. La reproduction ou l'utilisation de cette publication ou de son contenu qui sous-entend le consentement de l'Institut canadien d'information sur la santé, ou toute affiliation avec celui-ci, est interdite.

Pour obtenir une autorisation ou des renseignements, veuillez contacter l'ICIS :

Institut canadien d'information sur la santé
495, chemin Richmond, bureau 600
Ottawa (Ontario) K2A 4H6

Téléphone : 613-241-7860
Télécopieur : 613-241-8120
www.icis.ca
droitdauteur@icis.ca

© 2013 Institut canadien d'information sur la santé

This publication is also available in English under the title *Occupational Therapist Database Manual, Version 3.0, March 2013.*

Parlez-nous

ICIS Ottawa

495, rue Richmond, bureau 600
Ottawa (Ontario) K2A 4H6
Téléphone : 613-241-7860

ICIS Toronto

4110, rue Yonge, bureau 300
Toronto (Ontario) M2P 2B7
Téléphone : 416-481-2002

ICIS Victoria

880, rue Douglas, bureau 600
Victoria (Colombie-Britannique) V8W 2B7
Téléphone : 250-220-4100

ICIS Montréal

1010, rue Sherbrooke Ouest, bureau 300
Montréal (Québec) H3A 2R7
Téléphone : 514-842-2226

ICIS St. John's

140, rue Water, bureau 701
St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador) A1C 6H6
Téléphone : 709-576-7006

www.icis.ca

Au cœur des données



Institut canadien
d'information sur la santé

Canadian Institute
for Health Information